Ce document a été traduit à l'aide de l'intelligence artificielle

ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

ICC **142-14**

12 octobre 2026
Original : anglais

F

Décisions et résolutions adoptées à la 142e session du Conseil international du café

28-30 septembre 2026

Ouverture de la 142e session du Conseil 2
Point 1 : Ordre du jour provisoire 2
Point 2 : Admission d'observateurs 3
Point 3 : Voix 3
Point 4 : Politiques nationales en matière de café 3
Point 5 : Accord international de 2022 sur le café 7
Point 6 : Comité commun 10
Point 7 : Questions financières et administratives 13
Point 8 : Rapport sur les travaux de l'OIC et sur la situation du marché 23
Point 9 : Locaux 28
Point 10 : Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC) 38
Point 11 : Groupe de discussion sur le café de spécialité 38
Point 12 : Bureaux et comités 41
Point 13 : Pouvoirs 43
Point 14 : Réunions futures 43
Point 15 : Questions diverses 44
Séance de clôture 44

Ce document a été traduit à l'aide de l'intelligence artificielle

Ouverture de la 142e session du Conseil

1. M. Michael Wheeler, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, a présidé la 142e session du Conseil international du Café (CIC) qui s'est tenue à Genève, en Suisse, du 28 au 30 septembre 2026.

2. Son Excellence M. Ivo Germann, Chef de la Direction des affaires économiques extérieures de la Confédération suisse, a prononcé un discours de bienvenue au nom de Son Excellence M. Alexandre Faisel, Secrétaire d'État de la Confédération suisse. Son discours a ensuite été publié sous la référence ICC-142-6.

3. M. Luc Magloire Mbarga Atangana, Ministre du Commerce du Cameroun, a prononcé un discours publié par la suite sous la référence ICC-142-7.

4. Mme Dorothy Tembo, Directrice exécutive adjointe du Centre du commerce international (*International Trade Centre* – ITC), a prononcé un discours qui a ensuite été publié sous la référence ICC-142-8.

5. Mme Tanuja Garde, Directrice de la Division de la propriété intellectuelle, des marchés publics et de la concurrence de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), a prononcé un discours publié par la suite sous la référence ICC-142-9.

6. Mme Vanúsia Nogueira, Directrice exécutive de l'Organisation internationale du Café (OIC), a prononcé son allocution d'ouverture, publiée par la suite sous la référence ICC-142-10.

7. Le Président du Conseil a prononcé son allocution d'ouverture, publiée par la suite sous la référence ICC-142-11.

8. La Cheffe des opérations a informé le Conseil que, conformément au paragraphe 4 de l'article 11 de l'Accord de 2007, le quorum requis pour la tenue de la 142e session du Conseil international du Café avait été atteint.

Point 1 : Ordre du jour provisoire

9. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document ICC-142-0 Rev.2.

Ce document a été traduit à l'aide de l'intelligence artificielle

Point 2 : Admission d'observateurs

10. Le Président du Conseil a présenté le document ICC-142-2, contenant la liste des observateurs invités à la 142e session du Conseil, en précisant que, conformément à la règle 5 du Règlement de l'Organisation, cette liste avait été communiquée aux Membres 30 jours avant la date de la session. Il a également indiqué que les discussions sur les questions financières et administratives seraient réservées aux seuls Membres.

11. Le Conseil a approuvé le document ICC-142-2 relatif à l'admission des observateurs.

Point 3 : Voix

Point 3.1 : Redistribution des voix pour la 142e session du Conseil pour l'année caféière 2025/26

12. La Cheffe des opérations a présenté le document ICC-142-1 dans lequel est indiquée la redistribution des voix au Conseil pour l'année caféière 2025/26 au 9 septembre 2026, calculée sur la base des données statistiques contenues dans le document ED-2488/25 Rev. 1 et conformément aux articles 12 et 21 de l'Accord international de 2007 sur le café. Elle a expliqué les tableaux 1, 2, 3 et 4 et a rappelé aux personnes présentes que seuls les Membres de l'Accord de 2007 qui avaient payé leurs contributions avaient le droit de voter pendant le Conseil.

13. Le Conseil a approuvé le document ICC-142-1 relatif à la redistribution des voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2025/26.

Point 4 : Politiques nationales en matière de café

14. Le délégué de la Colombie a remercié le Président et les Membres de l'OIC et a réaffirmé l'engagement de la Fédération nationale des caféiculteurs de Colombie (*Federación Nacional de Cafeteros* – FNC) à représenter une nouvelle fois les intérêts de la Colombie au sein de l'Organisation, soulignant le soutien constant des représentants diplomatiques du pays. Il a indiqué que la production de café de la Colombie devrait reculer, passant d'un niveau record de 14,9 millions de sacs au cours de l'année caféière précédente à environ 12,7 millions de sacs pour l'année en cours, en raison du cycle de production normal et des effets des phénomènes La Niña et El Niño. Il a souligné que les répercussions climatiques en Colombie et dans d'autres pays

producteurs pourraient entraîner une offre de café plus limitée au cours des 12 prochains mois. Le délégué de la Colombie a souligné que la durabilité du secteur du café dépendait en fin de compte de la garantie que les familles de caféiculteurs puissent accéder à la prospérité et bénéficier de prix équitables. Il a également rendu compte de l'impact du séisme d'août 2026 sur les régions caféières, précisant que la FNC s'était rendue dans environ 22 000 exploitations pour évaluer les dégâts et avait commencé à reconstruire des habitations et à venir en aide aux familles touchées. Il a exprimé sa gratitude pour la solidarité et le soutien financier reçus de la part des Membres de l'OIC. Enfin, il a annoncé que le centenaire de la FNC aurait lieu en 2027 et a invité les Membres à participer aux célébrations, ainsi qu'à la session d'automne du CIC et à l'événement « World of Coffee », qui se tiendront tous deux à Bogotá. Une vidéo promotionnelle a été diffusée à l'écran.

15. Le délégué du Salvador a exprimé sa gratitude pour l'opportunité qui lui était offerte de représenter son pays et l'Institut salvadorien du café lors de cette réunion de haut niveau, soulignant qu'il s'agissait d'un moment historique, alors que les réglementations environnementales étaient en train de remodeler le système international. Il s'est félicité de l'importance croissante accordée par la communauté internationale à la durabilité, à la biodiversité et à la lutte contre le changement climatique, tout en précisant que ces réglementations devaient reposer sur une compréhension technique rigoureuse des conditions en place dans les pays d'origine. Il a mis en avant la diversité du système agroforestier salvadorien de culture de café Arabica à l'ombre, qui, a-t-il souligné, favorisait une biodiversité importante et contribuait à la recharge hydrique des bassins versants. Le délégué du Salvador a insisté sur le fait que la véritable menace environnementale provenait de la déforestation causée par l'expansion urbaine non planifiée et l'agriculture intensive, plutôt que de la production de café elle-même, et a appelé à la mise en place d'incitations économiques pour préserver les forêts caféières. Il a noté les progrès réalisés par le Salvador en matière de géoréférencement des exploitations agricoles afin de soutenir la traçabilité et les objectifs de revenu minimum vital, et a souligné que la technologie devait servir de pont inclusif plutôt que de barrière, tout en insistant sur le fait que les coûts liés à ces exigences ne devaient pas peser de manière disproportionnée sur les caféiculteurs. Il a réaffirmé l'engagement du Salvador en faveur de la transparence, de la traçabilité et de la décarbonisation, et a appelé l'OIC à soutenir la reconnaissance de la valeur environnementale du café cultivé à l'ombre et à garantir une rémunération équitable aux producteurs de café.

16. Le Président a remercié les représentants de la Colombie et du Salvador pour leurs déclarations. Il a salué l'invitation de la Colombie à célébrer le centenaire de la FNC en 2027 et a exprimé sa sympathie aux personnes touchées par le tremblement de terre en Colombie. Il a

également pris acte des points importants soulevés par le Salvador et a noté qu'il s'agissait de questions que le Conseil devait prendre en considération.

17. Le délégué de l'Inde a remercié le Gouvernement suisse d'accueillir la 142e session du Conseil, ainsi que la Colombie et le Salvador pour leurs mises à jour sur les politiques nationales. Il a mis en avant le développement par l'Inde de l'INDICOFS, un ensemble de normes de durabilité adaptées au contexte indien, visant à promouvoir l'amélioration continue et la durabilité tout au long de la chaîne de valeur du café. Il a noté que ces normes intégraient des pratiques de production responsables ainsi que des mesures visant à renforcer l'adaptation au changement climatique et à réduire l'empreinte écologique du pays, conformément à la vision de l'Inde en matière de normes volontaires de durabilité et de développement centré sur l'humain.

18. Le délégué des Philippines a remercié le pays hôte et le Secrétariat pour leur soutien. Il a mis en avant les évolutions institutionnelles significatives qui avaient eu lieu dans l'industrie philippine du café, reflétant l'engagement du gouvernement à renforcer la compétitivité, la résilience et la durabilité du secteur. Il a noté que le café restait un moyen de subsistance important pour les agriculteurs et les communautés rurales, ainsi qu'une composante de plus en plus significative de l'économie agricole du pays, tout en soulignant les défis à relever, notamment la demande intérieure croissante, le vieillissement de la population agricole, les contraintes en matière d'infrastructures et de technologies, ainsi que la nécessité d'améliorer la qualité et l'accès aux marchés. Il a souligné que les Philippines accordaient un regain d'attention au café en tant que produit stratégique à forte valeur ajoutée, notamment par la création, en février 2026, du Bureau de développement de l'industrie du café, rattaché au Ministère de l'Agriculture, qui permettrait d'adopter une approche plus coordonnée et intégrée du développement du secteur national du café et de renforcer la coopération entre les parties prenantes concernées. Il a souligné que le bien-être des caféiculteurs restait au cœur de ces efforts et a mis en avant l'importance de la science, de la technologie et des données pour accroître la productivité, permettre une plus grande participation aux segments à plus forte valeur ajoutée de la chaîne de valeur et favoriser des moyens de subsistance plus durables pour les agriculteurs philippins. Il a réaffirmé l'engagement de son pays à collaborer avec les Membres et l'OIC afin de promouvoir un secteur du café productif, résilient, inclusif et durable.

19. La déléguée de la Tanzanie a mis en avant les récentes évolutions politiques dans le secteur du café de son pays, notamment les changements induits par le Règlement de l'UE sur les produits zéro déforestation (RDUE). Elle a indiqué que la Tanzanie collaborait avec l'Union européenne et d'autres partenaires pour se conformer aux exigences du RDUE et avait mis au point une plateforme d'enregistrement des agriculteurs utilisant la technologie de

géolocalisation, sur laquelle environ 200 000 agriculteurs étaient inscrits à ce jour. Elle a souligné que cette initiative contribuait à une meilleure traçabilité et à une plus grande transparence, tout en créant des opportunités pour renforcer la chaîne de valeur du café. Elle a également mis en avant le recours aux enchères pour améliorer la formation des prix et offrir de meilleures incitations aux agriculteurs, ainsi que les initiatives visant à promouvoir la résilience climatique, la plantation d'arbres, la protection de l'environnement et l'amélioration de la qualité du café. Elle a remercié l'OIC, l'Union européenne et d'autres partenaires pour leur soutien à ces efforts et à la transformation en cours du secteur du café en Tanzanie.

20. Le délégué du Brésil a remercié le Secrétariat pour son soutien logistique et organisationnel, ainsi que le Gouvernement suisse pour avoir accueilli la 142e session. Il a souligné l'importance des réunions en présentiel pour renforcer le sentiment d'appartenance des Membres à l'Organisation et faciliter la coopération. Évoquant le 300e anniversaire de la production de café au Brésil, qui sera commémoré en 2027 dans l'ensemble du secteur, il a souligné la profonde importance historique et culturelle du café dans le pays et a invité les Membres à participer aux célébrations. Il a souligné que le café revêtait également une importance économique et sociale majeure pour le Brésil, puisqu'il soutenait environ 8,4 millions d'emplois directs et indirects ainsi que les moyens de subsistance de plus de 330 000 producteurs, dont environ 75 % étaient des petits et moyens producteurs. Il a insisté sur le fait que les discussions relatives à la production et au commerce du café concernaient en fin de compte les personnes, leurs moyens de subsistance et leur qualité de vie, et que les producteurs avaient besoin d'un marché fonctionnel leur permettant de subvenir aux besoins de leurs familles. Il a également souligné l'importance d'une coopération étroite entre les secteurs public et privé au Brésil, notant que les deux faisaient partie intégrante du secteur et étaient représentés conjointement à la 142e session du CIC. Le délégué du Brésil a souligné que les pays exportateurs et importateurs devaient reconnaître leurs intérêts communs et les avantages mutuels d'un marché du café fonctionnant correctement. Il a conclu en soulignant que, pour le Brésil, le café était bien plus qu'un simple produit : il représentait une partie importante de l'identité du pays, et il a réaffirmé l'importance accordée à l'Organisation en tant que plateforme de coopération entre toutes les parties prenantes du secteur.

21. La déléguée de la Suisse a souhaité la bienvenue aux Membres et aux observateurs à Genève et s'est réjouie d'accueillir la 142e session du CIC, soulignant que le niveau élevé de participation reflétait le pouvoir de convocation de Genève. Elle s'est dite convaincue que ce cadre offrirait un environnement propice à des discussions constructives et fructueuses. Abordant la politique suisse en matière de café, elle a mis en avant la Plateforme suisse de café durable (*Swiss Sustainable Coffee Platform* – SSCP) comme pierre angulaire de l'approche du pays visant

Ce document a été traduit à l'aide de l'intelligence artificielle

à promouvoir une chaîne de valeur mondiale du café plus durable. Elle a noté que cette plateforme multipartite, qui rassemblait l'industrie suisse du café, les pouvoirs publics, la société civile et le monde universitaire, était récemment devenue opérationnelle. Elle a en outre annoncé que le Gouvernement suisse avait confirmé un soutien d'environ 10 millions de dollars américains à la SSCP pour les quatre prochaines années.

22. M. Carlos Brando, du Brésil, a brièvement présenté un ouvrage commémorant les 75 ans de l'entreprise Pinhalense et a évoqué ses plus de 40 ans d'engagement au sein de cette dernière. Il a souligné la contribution de Pinhalense à la transformation du café à l'échelle mondiale, notant que ses machines étaient désormais utilisées dans 105 pays répartis sur les cinq continents et avaient contribué à améliorer les pratiques de transformation dans de nombreux pays producteurs de café. Il a rappelé le rôle important joué par l'OIC dans le soutien à l'expansion internationale de l'entreprise en lui offrant des occasions d'établir des contacts avec des représentants des pays producteurs, ainsi que dans le développement précoce et la reconnaissance du procédé de transformation du café « naturel dépulpé », ou « honey ». Il a souligné que le rôle de Pinhalense allait au-delà de la simple fourniture de machines, car ses solutions de transformation contribuaient à améliorer la qualité du café et profitaient aux producteurs ainsi qu'à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement du café. Enfin, il a remercié l'actuelle Directrice exécutive d'avoir rédigé la préface de l'ouvrage et l'ancien Directeur exécutif, M. José Sette, de l'avoir traduite en anglais.

23. Le Conseil a pris note des rapports sur les politiques nationales en matière de café.

Point 5 : Accord international de 2022 sur le café
Point 5.1 : Membres de l'Accord de 2022

24. La Directrice exécutive a fait le point sur les Membres de l'Accord de 2022 au 28 septembre 2026. Elle a noté que, depuis la dernière mise à jour en mars 2026, l'Union européenne avait signé l'Accord de 2022 et que l'Angola et l'Indonésie avaient accompli les formalités nécessaires pour devenir Membres en déposant leurs instruments de ratification respectifs. Elle a indiqué que la part des voix nécessaire à l'entrée en vigueur parmi les Membres importateurs de l'OIC restait à 15,2 %, tout en précisant que le seuil requis pour le groupe des importateurs serait atteint dès que l'Union européenne aurait achevé ses procédures. En ce qui concerne les Membres exportateurs, les ratifications de l'Angola et de l'Indonésie avaient porté cette part à 34 %, soit plus d'un tiers des voix requises. La Directrice exécutive a rappelé que l'entrée en vigueur nécessitait les deux tiers des voix tant des Membres exportateurs que des Membres importateurs. Elle a également noté que

les signatures seraient acceptées jusqu'à la fin du mois d'avril 2027 et le dépôt des instruments de ratification jusqu'à la fin du mois de juillet 2027.

25. Le délégué de la Colombie a fait le point sur les procédures en cours en vue de la ratification de l'Accord de 2022 par son pays, indiquant que des discussions avaient eu lieu avec le Ministre des Finances et le Président du Congrès afin de faire avancer le processus de ratification. Il s'est dit confiant quant à la finalisation prochaine des étapes restantes.

26. Le délégué de l'Union européenne a indiqué qu'à la suite de la signature de l'Accord de 2022 par l'UE, les procédures restantes d'acquisition de la qualité de Membre devraient prendre environ six mois. Il a souligné que, bien qu'il s'agisse d'une procédure démocratique plutôt que d'une simple formalité, il était convaincu qu'elle serait menée à bien sans encombre dans ce délai.

27. Le délégué des Philippines a indiqué que le Ministère des Affaires étrangères, en coordination avec le Ministère de l'Agriculture et d'autres organismes concernés, continuait à faciliter les procédures nationales en vue de l'acceptation officielle de l'Accord de 2022. Il a précisé que ce processus comprenait l'obtention des autorisations interinstitutionnelles nécessaires et a réaffirmé l'engagement des Philippines à déposer leur instrument d'acceptation dès que les procédures internes seraient achevées.

28. Le délégué du Costa Rica a indiqué que l'Accord de 2022 avait été approuvé lors de la première séance plénière du Congrès national et qu'il était en train d'être examiné par la Chambre constitutionnelle avant un nouveau vote. Il a exprimé l'espoir que ce processus soit finalisé sous peu.

29. La déléguée du Brésil a indiqué que le Congrès national brésilien avait achevé les étapes qui lui incombaient dans le processus de ratification et a exprimé l'espoir que la prochaine étape, consistant en la promulgation d'un décret présidentiel, se déroulerait rapidement, permettant ainsi de mener à bien l'ensemble du processus de ratification.

30. La déléguée de la Suisse a félicité les États membres ayant ratifié l'Accord de 2022 ainsi que ceux qui progressaient vers la ratification. Elle a indiqué que la Suisse, qui avait été parmi les premiers pays à ratifier l'Accord de 2022, considérait cela comme une avancée historique et une base solide pour les travaux futurs, et a exprimé l'espoir de son pays de voir l'Accord entrer en vigueur rapidement.

31. Faisant écho à la position exprimée par la délégation suisse, le délégué du Japon a souligné l'importance de l'Accord de 2022, mettant l'accent sur son rôle dans la promotion du développement durable du secteur du café et le renforcement de la coopération entre les pays exportateurs et importateurs, ainsi qu'entre les gouvernements et le secteur privé. Le délégué a en outre indiqué que le Japon avait achevé son processus de ratification en 2023 et a appelé les États membres restants à procéder à la signature et à la ratification.

32. Le Conseil a pris note du rapport sur les Membres de l'Accord de 2022.

Point 5.2 : Groupe de travail pour l'entrée en vigueur de l'Accord de 2022 (GTEV)

33. Le Président du GTEV, M. Tom Fabozzi de l'UE-Irlande, a rendu compte des travaux menés au cours de l'année caféière 2025/26, précisant que le GTEV avait tenu deux réunions, l'une en février et l'autre en juillet 2026. Il a expliqué que, si les discussions s'étaient initialement concentrées sur les documents en suspens, notamment ceux concernant les facteurs de conversion, les Statuts et Règlement financiers, ainsi que le Règlement et Statuts du personnel, le GTEV s'était ensuite orienté vers l'élaboration de recommandations pratiques. Dans ce contexte, le mandat et les modalités de présentation des rapports du GTEV avaient été clarifiés, après confirmation qu'il pouvait soumettre des recommandations directement au Conseil. Le Président du GTEV a également informé les Membres qu'il avait été convenu que les comités techniques concernés pourraient examiner les documents relevant de leurs domaines d'expertise respectifs. Il a ajouté que le GTEV poursuivrait ses travaux sur les statuts et règlements susmentionnés ainsi que sur les facteurs de conversion, et a noté que le Secrétariat avait diffusé une enquête auprès des Membres concernant ces derniers (document ED-2520/26[1]). À la lumière du rapport de la Directrice exécutive sur les Membres de l'Accord de 2022, le Président a encouragé les délégations à participer activement aux travaux à venir du GTEV, soulignant que plusieurs documents restaient à examiner et à finaliser.

34. Le délégué de l'Union européenne et le Président du Conseil ont remercié M. Tom Fabozzi d'avoir assumé la présidence du GTEV et pour le travail qu'il avait accompli au cours de l'année écoulée, soulignant que sa contribution était grandement appréciée.

35. Le Conseil a pris note du rapport sur le GTEV.

[1] La date limite pour répondre à l'enquête a été repoussée du 5 au 19 octobre (voir le document ED-2520/26 Rev. 1)

Ce document a été traduit à l'aide de l'intelligence artificielle

Point 6 : **Comité commun**

Point 6.1 : **Liste des pays exportateurs et de leurs codes, de leurs agents de certification OIC et de leurs ports d'exportation agréés**

36. Le Président du Comité commun (CC), l'ambassadeur Aly Touré de Côte d'Ivoire, a rendu compte des septième et huitième réunions du CC, en remerciant son vice-président, M. Zoltan Agai de l'Union européenne, d'avoir présidé les réunions en son absence.

37. Il a rappelé qu'en vertu de l'Accord international de 2007 sur le café et des règles relatives aux statistiques applicables, l'Organisation était tenue de tenir à jour une liste des pays exportateurs et de leurs codes, de leurs agents de certification OIC et de leurs ports d'exportation agréés. Il a noté que la liste avait été mise à jour pour la dernière fois en septembre 2024 et que les Membres exportateurs avaient par la suite été invités à vérifier ces informations et à signaler tout changement. Le Président du CC a indiqué que huit pays — la Bolivie, le Cameroun, la Colombie, l'Indonésie, le Mexique, le Népal, les Philippines et la République démocratique du Congo — avaient fourni des informations actualisées, tandis que l'Angola, le Brésil et le Costa Rica avaient confirmé qu'aucun changement n'était nécessaire. Le CC avait examiné les amendements proposés et recommandé au Conseil d'approuver la liste mise à jour figurant dans le document JC-30/26 Rev. 1.

38. Le délégué de l'Indonésie a remercié le Secrétariat d'avoir préparé et mis à jour le document en question, notant que les mises à jour soumises par l'Indonésie y avaient été intégrées, notamment la désignation correcte de l'agent de certification indonésien, à savoir la Direction générale du commerce extérieur du Ministère du Commerce de la République d'Indonésie, le nombre actualisé d'autorités régionales de délivrance et la liste actualisée des ports d'exportation enregistrés pour le café. Il a déclaré que l'Indonésie soutenait et approuvait la liste actualisée telle que présentée dans le document.

39. Le Conseil a approuvé le document JC-30/26 Rev. 1 (*Liste des pays exportateurs et de leurs codes, de leurs agents de certification OIC et de leurs ports d'exportation agréés*).

Ce document a été traduit à l'aide de l'intelligence artificielle

Point 6.2 : Prix indicatif composé et prix de groupe de l'OIC : Part de marché et pondération de chaque groupe, en vigueur à compter du 1 octobre 2026 (mise à jour biannuelle)

40. Le Président du CC a rappelé que, conformément au document ICC-105-17 Rev. 1 (*Règlement sur les statistiques – prix indicatifs*), les pondérations des groupes de café utilisées pour calculer les prix indicatifs devaient être révisées tous les deux ans afin de garantir que la méthode de calcul et les pondérations respectives continuaient de refléter l'évolution de la structure du marché et du commerce international du café. Il a noté que le Secrétariat avait procédé à ce réexamen et présenté les mises à jour proposées dans le document JC-33/26, qui avait été examiné par le CC et dont l'approbation avait été recommandée au Conseil. Il a en outre informé le Conseil que, au cours de l'année caféière 2026/27, le Secrétariat procéderait à un réexamen plus approfondi des procédures de collecte, de transmission, de calcul et de publication du prix indicatif composé et des prix de groupe, en tenant compte des changements significatifs intervenus dans le commerce international du café, y compris les flux commerciaux à destination et en provenance de l'Asie. Il a précisé que toute proposition qui en résulterait serait soumise au CC avant d'être présentée au Conseil.

41. Le Conseil a approuvé le document JC-33/26 (*Prix indicatif composé et prix de groupe de l'OIC : Part de marché et pondération de chaque groupe - Moyennes des années civiles : 2022 à 2025 - En vigueur à compter du 1er octobre 2026*).

Point 6.3 : Évaluation des propositions pour des initiatives de l'OIC en vue de leur inclusion dans le Programme des activités pour l'année caféière 2026/27

42. Le Président du CC a indiqué que le Comité avait examiné, lors de sa septième réunion, 21 propositions soumises par les Membres et s'était mis d'accord sur une méthodologie d'évaluation de ces propositions, les résultats consolidés ayant ensuite été présentés au CC lors de sa huitième réunion. Après avoir examiné ces résultats, le CC avait décidé de recommander au Conseil l'inclusion des cinq initiatives suivantes dans le Programme des activités :

(a) Validation des pratiques de caféiculture à faible risque dans le cadre des réglementations relatives à la déforestation ;

Ce document a été traduit à l'aide de l'intelligence artificielle

(b) Préservation des ressources en eau pour la culture du café : l'exemple du programme brésilien CAFÉ PRODUTOR DE ÁGUA (Café Producteur d'Eau), comme exemple pour d'autres pays producteurs ;

(c) Inventaire des bonnes pratiques en matière de stockage du café et de leurs retombées pour les caféiculteurs ;

(d) Obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce du café : nouveaux défis ; et

(e) Nouveaux sous-produits de la culture du café : moyens supplémentaires d'accroître les revenus des caféiculteurs.

43. Compte tenu de la charge de travail et des implications en termes de délais, le Président a indiqué que le CC avait en outre recommandé que le Conseil autorise le Secrétariat à élaborer et à mettre en œuvre les cinq initiatives avec une certaine souplesse opérationnelle, comme décrit aux paragraphes 6 à 10 du document ICC-142-4. Il a ajouté que le CC avait également recommandé que le Secrétariat prépare une description détaillée et un plan de mise en œuvre pour chaque initiative approuvée, en vue d'un examen et d'une approbation ultérieurs par le CC, conformément aux procédures énoncées dans le document JC-13/25 Rev. 2.

44. Le délégué de l'Inde a remercié le Président du CC pour son rapport détaillé et a félicité les auteurs des cinq initiatives. Il a salué les efforts déployés par le CC pour évaluer les propositions et a demandé que les travaux et les enseignements tirés de ces initiatives soient diffusés de manière appropriée afin de faciliter l'échange de connaissances et de permettre leur reproduction dans d'autres contextes sans duplication des efforts.

45. La déléguée de la Suisse s'est félicitée du nombre élevé d'initiatives proposées et de la mise en place d'une procédure claire pour leur soumission et leur évaluation, soulignant que cela contribuerait à réduire la complexité et à garantir des conditions équitables dans le processus de sélection. Pour l'avenir, elle a exprimé son soutien à l'approche flexible proposée et à la souplesse opérationnelle, tout en soulignant l'importance d'utiliser efficacement les capacités et les ressources financières existantes. Elle s'est fait l'écho de la demande du délégué de l'Inde visant à éviter les doubles emplois et a indiqué que, lorsque des compétences externes spécifiques seraient nécessaires, la Suisse se tiendrait prête à aider le Secrétariat à obtenir l'expertise requise, notamment par l'intermédiaire d'organisations basées en Suisse.

46. Le délégué de l'Indonésie a remercié le CC et le Secrétariat pour leur travail d'évaluation des initiatives proposées par l'OIC en vue de leur inclusion dans le Programme des activités pour l'année caféière 2026/27. Il a exprimé le soutien de l'Indonésie à la recommandation du CC visant

Ce document a été traduit à l'aide de l'intelligence artificielle

à inclure les cinq initiatives les mieux classées, en tenant compte des ressources disponibles et du soutien technique et financier potentiel des partenaires concernés. Il a également proposé que l'initiative relative à la validation des pratiques de caféiculture à faible risque dans le cadre des réglementations relatives à la déforestation prenne en considération les systèmes agroforestiers et de polyculture, afin de garantir que ses résultats puissent être reproduits dans d'autres pays producteurs de café dotés de systèmes de production similaires. En ce qui concerne l'initiative relative à la préservation des ressources en eau pour la culture du café, il a suggéré que l'atténuation du changement climatique soit également prise en compte afin de renforcer sa contribution à la durabilité et à la résilience de la production de café. Il s'est en outre déclaré favorable à la participation continue des Membres, en particulier ceux qui avaient proposé les initiatives retenues, ainsi que des institutions concernées dans les pays producteurs de café, aux phases ultérieures de conception et de mise en œuvre.

47. Le Président du Conseil a confirmé que l'échange d'informations et de connaissances constituait une valeur fondamentale de l'OIC et que les informations pertinentes seraient partagées en conséquence.

48. Le Conseil a approuvé le document ICC-142-4 (*Propositions d'initiatives de l'OIC à inclure dans le Programme des activités – Recommandation du Comité commun*).

Point 7 : Questions financières et administratives

Point 7.1 : Comité des finances et de l'administration

49. Le Président du Comité des finances et de l'administration (CFA), M. Zoltan Agai, de l'Union européenne, a rendu compte des 68e, 69e et 70e réunions du CFA. Il a indiqué que la Cheffe du Service financier et administratif avait précédemment présenté l'état des finances, tel qu'il figure dans le document FA-420/26, y compris les soldes de trésorerie réels à la fin du mois de juillet 2026 et l'ensemble des dépenses budgétisées jusqu'en janvier 2027. Il a en outre précisé que le solde de trésorerie était jugé suffisant pour financer les activités de l'Organisation jusqu'à la fin de l'exercice financier.

50. Le Conseil a pris note du rapport du Président du CFA.

Ce document a été traduit à l'aide de l'intelligence artificielle

Point 7.2 : Projet de budget administratif de l'Organisation pour l'exercice 2026/27

51. Le Président du CFA a indiqué que, lors de sa 69e réunion, le CFA avait noté que les arriérés de contributions de la Fédération de Russie au titre de l'année caféière 2024/25 entraîneraient sa suspension et une augmentation des cotisations de certains Membres importateurs au budget administratif pour l'année caféière 2026/27, conformément à la résolution n° 470 du CIC et aux articles 12 et 20 de l'Accord de 2007. Aucun consensus n'ayant été atteint parmi les Membres importateurs, le Secrétariat avait procédé à l'élaboration de cinq scénarios possibles à examiner, figurant dans les documents FA-411/26 Rev. 3a, FA-411/26 Rev. 3b, FA-411/26 Rev. 3c, FA-411/26 Rev. 3d et FA-411/26 Rev. 3e, et résumés à l'annexe I du document FA-424/26. Le Président a expliqué que, lors de sa 70e réunion, le CFA était parvenu à un consensus pour recommander la révision 3a, en vertu de laquelle la part de la Fédération de Russie dans les contributions pour 2026/27 serait financée par le Fonds de réserve jusqu'à ce que le solde impayé, ainsi que les arriérés, soient réglés au cours de l'année caféière 2026/27, conformément au paragraphe 2 de l'article 8 des Statuts et Règlement financiers (document ICC-102-8). Il a noté que cette approche se traduirait par une réduction de 11,4 % du budget 2026/27 par rapport aux contributions budgétisées pour l'année en cours.

52. Le délégué de l'Indonésie a remercié le Président du CFA ainsi que le Secrétariat d'avoir préparé le projet révisé de budget administratif pour l'année caféière 2026/27 et pour leurs efforts visant à garantir une utilisation prudente et efficace des ressources de l'Organisation. Il a noté que la réduction proposée de 11,4 % des contributions des Membres pour 2026/27 représentait une baisse plus importante que celle de 3,5 % proposée dans le projet de budget précédent et a appuyé l'utilisation proposée du Fonds de réserve. Il a en outre noté que le Fonds de réserve resterait au-dessus du seuil de liquidation applicable et a souligné que son utilisation devrait continuer à se conformer aux règles financières pertinentes, y compris les dispositions concernant sa reconstitution et la viabilité de la situation financière de l'Organisation. Il a encouragé le Secrétariat à continuer d'assurer une gestion financière prudente et une utilisation efficace des ressources afin que l'exécution du budget reste viable et n'ait pas d'incidence négative sur les activités principales de l'OIC et les priorités convenues.

53. Le délégué de l'Union européenne, en sa qualité de porte-parole des Membres importateurs, a informé le Conseil que le groupe soutenait le scénario proposé prévoyant le recours soit au Fonds de réserve (document FA-411/26 Rev. 3a), soit au montant mis en réserve (document FA-411/26 Rev. 3c). Il a demandé au Secrétariat de continuer à envisager des mesures à plus long terme pour identifier des économies, tout en préservant les fonctions essentielles et le mandat de

Ce document a été traduit à l'aide de l'intelligence artificielle

l'Organisation. Il a également suggéré que les niveaux salariaux globaux de l'Organisation soient réexaminés dans le cadre de cette réflexion.

54. Le délégué du Salvador a fait remarquer que, bien que l'Organisation soit confrontée à une situation financière qu'il fallait régler, la question sous-jacente concernant la Fédération de Russie ne devait pas être négligée. Il a souligné que, même si une solution à la situation financière était trouvée, la question concernant la Fédération de Russie devrait tout de même être traitée.

55. Le délégué du Brésil, s'exprimant en sa qualité de porte-parole des Membres exportateurs, a noté que certains Membres exportateurs avaient exprimé des inquiétudes quant au précédent que pourrait créer le recours au Fonds de réserve si des cas similaires d'arriérés de contributions devaient se présenter à l'avenir. Il a ajouté que des questions avaient été soulevées concernant les paramètres et les procédures qui s'appliqueraient dans de telles circonstances.

56. Le délégué du Brésil s'est déclaré favorable à l'utilisation exceptionnelle du Fonds de réserve pour couvrir les arriérés de contributions d'un Membre importateur, tout en soulignant la nécessité d'une plus grande transparence et de précisions concernant la création d'un tel précédent et l'utilisation future du Fonds. Il a salué la bonne gestion financière du Secrétariat, qui avait permis au Fonds de réserve d'accumuler un excédent, et a noté que d'autres réserves pourraient encore le renforcer, reflétant ainsi la situation financière de l'Organisation et les efforts déployés. Il a estimé que l'utilisation exceptionnelle du Fonds de réserve était conforme aux fonctions de régulation de l'Organisation et contribuerait à garantir la mise en œuvre effective du mandat du Secrétariat.

57. La déléguée de la Suisse a fait remarquer que, bien que ce ne fût pas l'idéal, le recours au Fonds de réserve constituait la seule option viable à l'heure actuelle. Elle a insisté sur la nécessité d'adopter une perspective à plus long terme, notamment en identifiant les réductions budgétaires qui n'affecteraient pas les fonctions essentielles de l'Organisation et en réexaminant les grades des postes lorsque cela est possible. Elle a souligné la nécessité de prendre en compte le contexte financier plus large des organisations internationales, plutôt que de se concentrer uniquement sur les arriérés de contributions de la Fédération de Russie, et a mis en avant les risques de réputation associés à la situation actuelle, tout en exprimant la volonté de la Suisse de collaborer avec le Secrétariat sur ces questions budgétaires à l'avenir.

58. Le délégué du Royaume-Uni s'est fait l'écho des interventions de l'Union européenne et de la Suisse. Il a souligné l'importance de la rigueur financière et du rapport qualité-prix, s'est déclaré favorable à l'utilisation du Fonds de réserve ou du montant mis en réserve pour couvrir les arriérés

Ce document a été traduit à l'aide de l'intelligence artificielle

de contributions de l'année en cours, et a insisté sur la nécessité de trouver une solution durable à plus long terme.

59. La déléguée des Philippines a exprimé son soutien à la déclaration faite par la porte-parole des Membres exportateurs. Elle a reconnu les pressions financières auxquelles l'OIC est confrontée et a souligné l'importance d'une gestion financière saine, de la transparence, de la responsabilité et d'une utilisation prudente des ressources. Elle a insisté sur le fait que l'utilisation du Fonds de réserve devrait se conformer aux règles financières applicables et s'accompagner d'une reconstitution en temps opportun afin de préserver sa capacité à soutenir la résilience financière de l'Organisation. Elle a également souligné la nécessité de hiérarchiser les dépenses, d'améliorer l'efficacité et d'assurer une gestion budgétaire responsable, et a réaffirmé l'engagement des Philippines à honorer leurs obligations financières envers l'Organisation.

60. Le délégué de la Norvège a remercié le personnel de l'OIC et la Suisse d'avoir organisé la session du Conseil et a exprimé son soutien à la déclaration de l'Union européenne au nom des Membres importateurs, ainsi qu'aux remarques formulées par la Suisse et le Royaume-Uni. Il s'est déclaré favorable à l'utilisation du Fonds de réserve à titre de mesure temporaire, tout en soulignant qu'il ne s'agissait pas d'une solution permanente au problème des arriérés de contributions de la Fédération de Russie. Le délégué de la Norvège a insisté sur la nécessité de trouver des solutions à plus long terme dans le cadre financier de l'Organisation, tout en préservant ses fonctions essentielles et son mandat, notamment en examinant les principaux postes de dépenses budgétaires tels que les niveaux de rémunération.

61. Le Président a constaté un consensus général en faveur de l'approbation de l'utilisation exceptionnelle du Fonds de réserve pour compenser les contributions de la Fédération de Russie, ainsi que du budget administratif révisé. Il a noté que les Membres avaient constamment insisté sur la nécessité d'une utilisation prudente et efficace des ressources et a remercié le Secrétariat pour ses efforts à cet égard.

62. Le Conseil a approuvé le projet de budget administratif figurant dans le document FA-411/26 Rev. 3a et publié par la suite sous la référence ICC-142-12.

Point 7.3 : Répartition des voix pour le calcul des contributions pour l'année caféière 2026/27

63. Le Président du CFA a présenté le document ICC-142-3, qui contient les données statistiques servant de base à la répartition proposée des voix entre les Membres exportateurs et importateurs, ainsi qu'à la répartition des voix pour l'année caféière 2026/27.

64. Le Conseil a approuvé la répartition des voix pour le calcul des contributions pour l'année caféière 2026/27 figurant dans le document ICC-142-3.

Point 7.4 : Rapport sur le recouvrement des contributions des Membres ayant des arriérés

65. Le Président du CFA a noté que la Cheffe du Service financier et administratif avait présenté un rapport sur le recouvrement des contributions impayées, figurant dans le document FA-421/26, et qu'environ 90 % des contributions de l'année en cours avaient été reçues à ce jour, ce qui représentait une amélioration par rapport aux années précédentes.

66. Le délégué du Japon a encouragé les Membres ayant des arriérés de contributions à les régler sans délai et a encouragé le Secrétariat à poursuivre ses efforts pour recouvrer les arriérés de contributions des Membres ayant des arriérés afin d'assurer la viabilité financière de l'OIC.

67. Le délégué de la Suisse s'est fait l'écho des remarques formulées par le Japon et a souligné l'importance pour le Secrétariat d'anticiper, dans la mesure du possible, les cas où des arriérés de contributions pourraient survenir.

68. Le Conseil a pris note du rapport du Président du CFA sur le recouvrement des contributions des Membres ayant des arriérés.

Point 7.5 : Comptes du Fonds d'affectation spéciale pour l'exercice 2024/25 et rapport des vérificateurs

69. Le Président du CFA a présenté le document FA-405/26 Rev. 1, contenant les comptes du Fonds d'affectation spéciale pour l'exercice 2024/25 et le rapport des vérificateurs, et a indiqué que le CFA avait recommandé leur approbation par le Conseil.

70.	Le Conseil a approuvé le document FA-405/26 Rev. 1

Point 7.6 : Poste de directeur(trice) exécutif(ve) – Mandat 2027-2032

71. Le Président du CFA a rappelé que la Directrice exécutive avait fait part de sa volonté de solliciter le renouvellement de son mandat, sous réserve de la confirmation du soutien du Gouvernement brésilien, qui était nécessaire avant que ce renouvellement puisse être officiellement examiné. Il a également noté que les termes de référence utilisés pour sa nomination initiale avaient été diffusés aux Membres pour commentaires (voir le document ICC-129-6). Il a expliqué que, bien que certaines remarques verbales aient été formulées, aucun commentaire écrit n'avait encore été reçu. Le Président du CFA a ajouté que, selon lui, les termes de référence existants étaient suffisamment généraux pour être conservés et a de nouveau invité les Membres à soumettre toute proposition d'amendement.

72. Le délégué de l'Indonésie a remercié le Président du CFA pour les informations fournies sur le processus concernant le poste de directeur(trice) exécutif(ve) pour le mandat 2027-2032. Il s'est déclaré favorable à la réutilisation des termes de référence utilisés pour le processus de recrutement en 2021 comme base pour le processus de nomination ou de reconduction en question, sous réserve des révisions éventuelles découlant des commentaires des Membres.

73. Le délégué du Brésil a officiellement appuyé la reconduction du Dr Vanúsia Nogueira au poste de Directrice exécutive de l'OIC, précisant que sa proposition faisait suite à de larges consultations menées auprès des pouvoirs publics et des représentants du secteur privé au niveau national. Il a également rendu compte des consultations menées auprès des délégations des pays membres à Londres, qui avaient globalement manifesté leur satisfaction et leur soutien à l'égard de la manière dont la Directrice exécutive dirigeait l'Organisation, tout en reconnaissant que certaines critiques avaient également été formulées. Le délégué du Brésil a souligné que la reconduction de la Directrice exécutive assurerait la continuité de la direction de l'Organisation et lui permettrait de rester concentrée sur la mise en œuvre de son mandat et la défense des intérêts des pays exportateurs et importateurs de café.

74. Le délégué de l'Union européenne s'est félicité du soutien apporté par le Brésil au renouvellement du mandat de la Directrice exécutive et a reconnu l'importance de la continuité. Il a néanmoins souligné la nécessité de réexaminer le grade du poste, notant que la question avait déjà été soulevée par plusieurs Membres. Il a estimé que le grade actuel de secrétaire

général adjoint (SGA) était élevé par rapport à des postes équivalents au sein du système des Nations Unies et disproportionné au regard de la taille du Secrétariat de l'OIC, soulignant en particulier que le poste de chef(fe) des opérations avait récemment été déclassé. Il a insisté sur le fait que ses remarques ne visaient pas à critiquer la Directrice exécutive, mais relevaient d'une question de cohérence institutionnelle et de risque pour la réputation de l'Organisation. En outre, il a fait remarquer que l'Union européenne n'était pas encore en mesure d'appuyer le renouvellement du mandat et a suggéré qu'une session extraordinaire du Conseil soit convoquée afin de permettre aux Membres d'examiner la question et de poursuivre la discussion sur le grade du poste.

75. Le délégué du Brésil s'est félicité de l'occasion qui lui était donnée de débattre de cette question en toute transparence et a souligné l'importance de faire la distinction entre le salaire du(de la) Directeur(trice) exécutif(ve) et le statut ainsi que la pertinence de l'Organisation. Il a mis en avant la situation financière saine de l'OIC et les efforts déployés par les Membres pour s'acquitter de leurs contributions dans les délais, soulignant que cela témoignait de leur engagement envers l'Organisation et de la valeur qu'ils lui accordaient en tant que forum multilatéral sectoriel. Il a insisté sur le fait que le statut du(de la) Directeur(trice) exécutif(ve) reflétait la responsabilité de représenter les intérêts du secteur mondial du café et de ses diverses parties prenantes, et a conclu en soulignant l'importance de traiter ces questions dans le meilleur intérêt de l'Organisation.

76. Le délégué de la Norvège a remercié les membres pour cette discussion constructive et a reconnu l'importance de prendre en compte le statut et les responsabilités du(de la) Directeur(trice) exécutif(ve), soulignant que ce poste reflétait l'étendue des travaux de l'Organisation ainsi que la diversité des intérêts et des responsabilités qu'elle représentait. Dans le même temps, il a appuyé les arguments avancés par l'Union européenne concernant la nécessité d'examiner les niveaux de rémunération à la lumière de la situation financière de l'Organisation. Il a souligné les implications potentielles des changements dans la composition des Membres sur la viabilité financière de l'Organisation et a suggéré que les Membres examinent les moyens de réduire ou de restructurer la rémunération du(de la) Directeur(trice) exécutif(ve) afin de mieux refléter la situation financière de l'Organisation et sa structure salariale globale. Il a toutefois souligné que tout ajustement devait faire l'objet d'un consensus et aboutir à une solution acceptable pour tous les Membres.

77. Le délégué du Salvador a souligné que le renouvellement du mandat de la Directrice exécutive et les discussions plus larges sur les barèmes salariaux, la structure de l'Organisation et les réductions de coûts constituaient des questions distinctes. Il a reconnu l'importance de

Ce document a été traduit à l'aide de l'intelligence artificielle

rationaliser les ressources, mais a mis en garde contre le fait de lier ces questions entre elles ou de procéder à des réductions sans tenir compte de leurs implications plus larges. Il a fait remarquer que des réductions continues des postes et des salaires pourraient donner l'impression d'un déclassement de la structure salariale globale de l'Organisation et pourraient compromettre ses fonctions essentielles et ses capacités. Il a souligné l'importance de maintenir à la tête de l'OIC une direction forte et dûment qualifiée, compte tenu de son rôle dans la représentation du secteur mondial du café et le soutien des moyens de subsistance qui en dépendent. Enfin, il a fait remarquer que les économies devaient donc être réalisées grâce à une utilisation prudente et stratégique des ressources, en tenant compte des besoins et des priorités plus larges de l'Organisation et en veillant à ce que les réductions dans un domaine n'affaiblissent pas les capacités dans d'autres.

78. Le délégué du Costa Rica a appuyé la reconduction du mandat de Mme Vanúsia Nogueira. S'exprimant du point de vue d'un producteur de café, il a souligné que, tout comme les agriculteurs devaient sans cesse s'adapter et « se réinventer » face à l'évolution des conditions météorologiques, l'Organisation devait elle aussi rester réactive face à l'évolution des circonstances. Il a noté que l'OIC pourrait avoir besoin d'une restructuration et que sa vision, sa mission et ses fonctions devraient être réexaminées. Il a convenu que ces questions institutionnelles plus larges devraient être discutées lors d'une réunion distincte et a souligné l'importance de faire la distinction entre ce qui était important et ce qui était nécessaire.

79. Le délégué de la Colombie s'est déclaré favorable au renouvellement du mandat du Dr Vanúsia Nogueira au poste de Directrice exécutive et a approuvé la proposition d'organiser une session extraordinaire du Conseil, comme l'avait suggéré l'Union européenne, tout en soulignant que la question des salaires devrait être traitée dans le cadre d'un point distinct de l'ordre du jour, quelle que soit la décision prise concernant le renouvellement du mandat.

80. Le délégué du Salvador s'est fait l'écho des déclarations des délégués du Costa Rica et de la Colombie concernant la reconduction du mandat du Dr Vanúsia Nogueira. Il a souligné l'importance d'avancer sur les questions susceptibles de faire l'objet d'un consensus, tout en reconnaissant que d'autres sujets, notamment la restructuration des échelles salariales, nécessitaient un examen plus approfondi. Il a également fait remarquer que, d'un point de vue juridique, les salaires existants ne pouvaient pas être simplement réduits et a suggéré que le Conseil procède au renouvellement du mandat, tout en reportant l'examen des autres questions à une date ultérieure.

Ce document a été traduit à l'aide de l'intelligence artificielle

81. Le délégué du Brésil a remercié le Costa Rica, la Colombie et le Salvador pour leur soutien. Il a souligné que la diversité de l'Organisation constituait l'un de ses atouts et a noté que la participation des producteurs et des cultivateurs de café aux discussions reflétait la pertinence et l'importance de l'OIC.

82. Le Président a pris note du soutien général exprimé en faveur du renouvellement du mandat du Dr Vanúsia Nogueira. Il a souligné qu'il ne fallait pas confondre le renouvellement du mandat de la Directrice exécutive et les questions plus larges concernant la structure de l'Organisation et les niveaux de rémunération, tout en reconnaissant qu'elles étaient liées. Il a insisté sur le fait que tout réexamen de la structure de l'Organisation et des niveaux de rémunération devrait être mené de manière pragmatique et organisée, tout en se demandant si une session extraordinaire du Conseil à une date ultérieure suffirait pour traiter la question de la restructuration et en notant que des travaux préparatoires et des négociations supplémentaires seraient nécessaires au préalable. En ce qui concerne le poste de Directeur(trice) exécutif(ve), il a noté que Dr Vanúsia Nogueira avait mis l'accent sur l'importance du statut de ce poste et de son image pour l'Organisation, plutôt que sur ses implications financières. Il a souligné que ces considérations plus larges, notamment les relations de l'Organisation avec le système des Nations Unies et les critères de détermination du classement des postes, devaient être prises en compte dans les discussions sur la structure de l'Organisation.

83. Le Président a également souligné l'importance de préserver la capacité de l'OIC à attirer et à retenir un personnel hautement qualifié, notant que le statut et les niveaux de rémunération offerts avaient contribué à sa capacité d'attirer des employés talentueux et mettant en garde contre le fait que des réductions excessives pourraient nuire à cette capacité. Il a également rappelé qu'une étude externe sur ce sujet avait été approuvée par le Conseil dans le passé. Dans ce contexte, il a suggéré que les négociations concernant la rémunération du(de la) Directeur(trice) exécutif(ve) soient menées par un petit groupe, éventuellement un sous-groupe du CFA, dont les recommandations seraient ensuite soumises au Conseil, et a invité les Membres à faire part de leur avis tant sur cette approche que sur la possibilité d'un examen plus approfondi de la structure de l'Organisation.

84. Le délégué du Costa Rica s'est déclaré favorable à l'approche proposée consistant à former un groupe restreint pour examiner la question et a souligné l'urgence d'un examen plus large de la structure de l'OIC. Il a souligné la nécessité de réexaminer la vision, la mission, le modèle de coopération et la gouvernance de l'Organisation à la lumière des défis changeants auxquels sont confrontés les producteurs et les consommateurs, ainsi que de l'évolution du rôle du secteur privé et des autres parties prenantes. Il s'est déclaré disposé à participer à une telle

révision et a insisté sur le fait que toute restructuration devait être abordée avec prudence, en trouvant un équilibre entre le besoin d'efficacité et l'importance de préserver la capacité et le rôle futur de l'Organisation.

85. Le délégué du Salvador s'est rangé à l'avis du Costa Rica et a souligné que les Membres avaient disposé de suffisamment de temps pour se concerter sur ces questions. Il a remis en cause la nécessité d'un nouveau report et a demandé des éclaircissements sur les raisons de ce retard, soulignant l'importance d'aller de l'avant avec des décisions visant à adapter et à renforcer l'Organisation.

86. Tout en félicitant le Président pour son leadership, le délégué du Brésil s'est fait l'écho d'autres délégations en soulignant la nécessité d'aller au-delà des questions administratives et de revenir au cœur de mission de l'Organisation concernant le café.

87. Le délégué de l'Union européenne a réitéré la proposition de tenir une session extraordinaire du Conseil, soulignant que cela démontrerait le dynamisme de l'Organisation et offrirait l'occasion d'examiner le renouvellement du mandat du(de la) Directeur(trice) exécutif(ve) et les questions connexes. Il a souligné qu'il ne jugeait pas nécessaire de créer un comité distinct, car la question pouvait être traitée directement et de manière relativement simple, et a noté que le classement du poste était également relativement simple, citant le système des Nations Unies comme base possible pour déterminer le niveau de rémunération applicable. En réponse à la question du Salvador concernant la raison de ce retard, il a précisé que Dr Vanúsia Nogueira n'avait jusqu'alors exprimé que de manière informelle son intérêt pour un renouvellement de mandat. Il a toutefois noté que le processus pouvait désormais aller de l'avant compte tenu du soutien officiel du Brésil.

88. Le Président a confirmé que la décision relative au renouvellement du mandat de la Directrice exécutive serait reportée à une session extraordinaire du Conseil et a indiqué que, selon lui, cette session porterait exclusivement sur le renouvellement du mandat de la Directrice exécutive, toute discussion ultérieure concernant les niveaux de rémunération devant être traitée séparément à une date ultérieure.

Ce document a été traduit à l'aide de l'intelligence artificielle

Point 8 : Rapport sur les travaux de l'OIC et sur la situation du marché
Point 8.1 : Plateforme d'information sur le marché du café de l'OIC
Point 8.2 : Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC)
Point 8.3 : Partenariats

89. La Directrice exécutive a présenté un aperçu des évolutions récentes du marché mondial du café, en s'appuyant sur la nouvelle plateforme d'information sur le marché du café de l'OIC pour illustrer les tendances en matière de production, de consommation et de prix. Elle a expliqué que cette plateforme interactive regroupait les informations sur le marché, offrant au public un accès gratuit aux prix indicatifs quotidiens du marché ainsi qu'aux données annuelles de production et de consommation pour plus de 200 pays. Elle a indiqué que la production mondiale de café pour l'année caféière 2025/26 devrait augmenter de 4,4 % pour atteindre environ 184 millions de sacs, grâce au cycle biennal de production en Amérique du Sud, à l'expansion continue en Afrique et aux conditions météorologiques favorables en Asie et en Océanie. La Directrice exécutive a ajouté que le Brésil, le Viêt Nam et l'Éthiopie devraient tous enregistrer des niveaux de production plus élevés et que la consommation mondiale avait augmenté de 4,3 % pour atteindre 182 millions de sacs en 2024/25, principalement sous l'impulsion de l'Amérique du Nord et de l'Europe, mais qu'elle devrait reculer de 0,8 % en 2025/26. Elle a noté qu'au cours de la dernière décennie, la consommation avait progressé en moyenne de 1,3 % par an, avec une croissance particulièrement forte observée en Chine et en Arabie saoudite, tandis que la demande sur les marchés matures était restée globalement stable.

90. La Directrice exécutive a expliqué qu'après quatre années consécutives de déficits de production entre 2021/22 et 2024/25, un excédent de trois millions de sacs était prévu pour 2025/26, la production devant atteindre un niveau record de 183,6 millions de sacs pour une consommation de 180,6 millions de sacs. Elle a toutefois souligné que cet excédent restait relativement faible, représentant moins d'une semaine de consommation mondiale. En ce qui concerne les prix, elle a indiqué que le prix indicatif composé de l'OIC avait atteint un pic à 375 cents américains la livre en février 2025 avant de redescendre à environ 253 cents. Malgré cette baisse, les prix sont restés environ deux fois et demie plus élevés qu'il y a six ans. La Directrice exécutive a noté que le récent assouplissement reflétait les anticipations d'un excédent de production et d'une reprise des stocks certifiés, bien que les prix restent volatils. Elle a mis en avant l'incertitude persistante découlant des tensions géopolitiques, des droits de douane, de la hausse des coûts des engrais et du transport maritime, ainsi que de l'impact potentiel du phénomène El Niño sur les pays producteurs de café.

Ce document a été traduit à l'aide de l'intelligence artificielle

91. La Directrice exécutive a présenté l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme des activités pour l'année caféière 2025/26, articulé autour des objectifs stratégiques de l'Organisation. Elle a mis en avant les principales réalisations du Département des statistiques au titre du but stratégique I, « Fournir des données, des analyses et des informations de classe mondiale à l'industrie et aux décideurs », ainsi que l'organisation des sessions du Conseil, des réunions de comités, des groupes de travail et des groupes de réflexion au titre du but stratégique II, « Utiliser le pouvoir de mobilisation de l'Organisation pour offrir un espace de dialogue entre les secteurs public et privé et en leur sein ». Elle a également mis en avant son engagement auprès des Membres, notamment à travers dix visites officielles dans sept pays au cours du second semestre de l'année du café, ainsi que les efforts de communication qui ont généré plus de 1,3 million de visites sur le site web et permis d'augmenter le nombre d'abonnés de l'Organisation sur les réseaux sociaux. Au titre de l'objectif stratégique n° 3, « Faciliter l'élaboration de projets et de programmes de promotion par le biais de partenariats public-privé », elle a présenté les progrès réalisés par le Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC), notamment la révision en cours de sa feuille de route pour 2030, la collaboration avec les « sherpas » et l'admission de Café Direct en tant que nouveau membre du secteur privé. Elle a mis en avant les travaux menés sur les revenus minimums vitaux et de prospérité, l'agriculture régénératrice et la mécanisation, ainsi que le soutien apporté aux Membres concernant le RDUE, notamment par le biais de la cartographie des données, des conseils en matière de géolocalisation, des outils nationaux de vérification de la légalité et des communautés d'apprentissage régionales. Elle a également rendu compte de la signature de protocoles d'accord avec l'Organisation interafricaine du café (OIAC) et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

92. La Directrice exécutive a ensuite passé en revue les partenariats de l'OIC avec des agences de développement, des organisations internationales et des associations du secteur privé, notamment l'Association des Cafés de Spécialité (SCA), la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), la FAO, le Groupe de la Banque mondiale, l'Institut forestier européen (EFI), l'ITC, l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI) et les organisations régionales du café. Ces activités comprenaient l'assistance technique, la coopération statistique, la formation, des webinaires, l'échange d'informations sur les marchés ainsi que le soutien à la production durable de café et au respect de la réglementation. Elle a également souligné le soutien continu de l'Italie par le biais du programme des jeunes experts associés et son rôle de premier plan dans l'initiative mondiale pour la durabilité du café lancée lors de sa présidence du G7 en 2024. Enfin, elle s'est félicitée de la reconnaissance par l'Assemblée générale des Nations Unies de la Journée internationale du café (JIC) et a annoncé la refonte du site web de la JIC, qui servira de plateforme pour promouvoir la consommation de café, accroître la visibilité du secteur et mettre en avant la contribution du café au développement durable.

Ce document a été traduit à l'aide de l'intelligence artificielle

93. Le Président a remercié la Directrice exécutive pour son rapport exhaustif et a félicité l'Organisation pour l'étendue de ses activités et son engagement auprès des parties prenantes de l'ensemble du secteur mondial du café.

94. Le délégué de l'UE-Italie a félicité le Secrétariat pour son travail et s'est réjoui de la nouvelle plateforme d'information sur le marché du café. Il a indiqué avoir été particulièrement intéressé par la découverte de ses fonctionnalités et a encouragé le Secrétariat à envisager d'y intégrer des données sur le café décaféiné, lorsque cela est possible, compte tenu de l'importance croissante de ce segment du marché.

95. Le délégué de la Colombie a félicité la Directrice exécutive pour son rapport détaillé, soulignant qu'il témoignait du dynamisme de l'Organisation. Il s'est félicité de la nouvelle plateforme d'information sur le marché du café, mettant l'accent sur son potentiel à faire du site web de l'OIC la principale source sur les faits et chiffres relatifs au café pour les utilisateurs du monde entier. Il a également soutenu l'inclusion de données sur le café décaféiné afin de garantir la couverture de tous les segments de la chaîne de valeur du café.

96. Le délégué de la Côte d'Ivoire a remercié la Directrice exécutive et le Secrétariat pour leurs efforts visant à renforcer la notoriété et la visibilité de l'Organisation. Tout en saluant les efforts de la Directrice exécutive pour établir des partenariats, il a appelé à une évaluation de leur mise en œuvre et de leur impact sur les pays producteurs de café. Il a également souligné l'importance de veiller à ce que les pays africains producteurs de café soient mieux informés des activités de l'Organisation et des avantages découlant de ses partenariats et initiatives, notamment ceux liés au revenu minimum vital, à la modernisation agricole et à la durabilité du café. Constatant l'absence des pays africains parmi les régions représentées dans les données de fréquentation du site web, malgré la contribution de l'Afrique à la production mondiale de café et la présence de grands producteurs tels que l'Éthiopie et l'Ouganda, il a demandé si des efforts supplémentaires étaient nécessaires de la part des Membres africains ou du Secrétariat pour renforcer l'engagement vis-à-vis des communications de l'Organisation. Le délégué a proposé de renforcer la coopération avec l'Association africaine des cafés fins (AFCA) et l'OIAC afin de diffuser plus largement l'information à travers le continent et de veiller à ce que les parties prenantes africaines soient mieux informées des activités de l'OIC et de leurs résultats.

97. La Directrice exécutive a expliqué que les visites sur le site web et l'engagement sur les réseaux sociaux reflétaient un intérêt spontané plutôt qu'une promotion ciblée, mais a accepté d'étudier les moyens d'accroître l'engagement dans certains pays Membres.

Ce document a été traduit à l'aide de l'intelligence artificielle

98. La déléguée des Philippines a remercié la Directrice exécutive et le Secrétariat pour leur rapport exhaustif et s'est félicitée du lancement prochain de la plateforme d'information sur le marché du café, soulignant l'importance de fournir des informations de marché fiables et en temps opportun dans toutes les régions, y compris en Asie et dans le Pacifique. Elle s'est également félicitée de la collaboration du Secrétariat avec des organisations internationales, notamment l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), les partenaires de développement et le secteur privé, en exprimant l'espoir que ces partenariats se traduisent par un soutien concret aux pays producteurs de café et aux agriculteurs. Elle a salué le partage régulier des rapports de mission et a encouragé la poursuite des mises à jour via le site web de l'OIC et les réseaux sociaux afin de promouvoir la transparence et d'élargir l'accès à l'information. Enfin, la déléguée des Philippines a salué le travail du Secrétariat concernant l'évolution des cadres réglementaires touchant le secteur du café, notamment en facilitant le dialogue et l'échange d'informations sur la durabilité, la traçabilité et la conformité environnementale, et a réaffirmé l'engagement des Philippines à collaborer de manière constructive avec le Secrétariat et les autres Membres.

99. La déléguée de la Suisse s'est jointe aux autres Membres pour féliciter la Directrice exécutive et le Secrétariat pour leur travail considérable tout au long de l'année caféière et a souligné l'importance de la transparence et de la responsabilité. Elle s'est félicitée de la nouvelle plateforme d'information sur le marché du café et a noté la participation de partenaires suisses à sa phase de test. Elle a également approuvé les efforts visant à renforcer les synergies avec d'autres organisations internationales.

100. Le délégué de l'Inde a remercié la Directrice exécutive pour son rapport exhaustif, en particulier pour les mises à jour concernant l'évolution du marché et les partenariats, et a félicité le Secrétariat pour le lancement prochain de la plateforme d'information sur le marché du café. Il a suggéré d'organiser des sessions techniques supplémentaires après son lancement afin d'aider les Membres à mieux comprendre et utiliser la plateforme. Enfin, il a salué le travail du Secrétariat concernant le RDUE et d'autres cadres réglementaires, soulignant l'importance de l'OIC et du GTPPC pour rassembler les parties prenantes concernées afin d'élaborer des solutions pratiques.

101. La déléguée du Pérou a félicité la Directrice exécutive pour le travail accompli et s'est réjouie de la mise en place de la plateforme d'information sur le marché du café, soulignant son potentiel au service des producteurs et des parties prenantes tout au long de la chaîne de valeur du café. Elle a également insisté sur l'importance de renforcer les synergies thématiques avec d'autres organisations internationales, notamment la FAO et la Conférence des Nations Unies sur

Ce document a été traduit à l'aide de l'intelligence artificielle

le commerce et le développement (CNUCED), afin d'améliorer la coopération et la coordination sur les questions liées au café.

102. Le Conseil a pris note du rapport sur les travaux de l'OIC et la situation du marché.
103. Le Conseil a pris note du rapport sur la Plateforme d'information sur le marché du café de l'OIC.
104. Le Conseil a pris note du rapport sur le Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC).
105. Le Conseil a pris note du rapport sur les partenariats.

Point 8.4 : Consommation future de café

106. Le Directeur général de la SCA, M. Yannis Apostolopoulos, a présenté les conclusions préliminaires d'une étude sur la consommation de café et les nouvelles tendances de consommation sur 12 marchés, en mettant l'accent sur les jeunes générations. Il a souligné les différences régionales dans les préférences des consommateurs, notamment l'intérêt croissant pour l'origine, la saveur, la qualité et les expériences liées au café, en particulier sur les marchés producteurs et émergents. Il a insisté sur l'importance de comprendre les habitudes de consommation locales et de développer des expériences accessibles, innovantes et personnalisées pour susciter l'intérêt des jeunes consommateurs. Enfin, il a identifié trois priorités pour le secteur : renforcer la consommation intérieure sur les marchés producteurs et émergents, promouvoir l'origine du café comme source de découverte et d'expérience, et faire progresser la durabilité par le biais des pratiques de l'industrie et des cadres politiques.

107. Le Président a remercié M. Apostolopoulos d'avoir présenté ces conclusions, soulignant l'importance de la coopération entre l'OIC et des organisations telles que la SCA. Il a noté que cette étude remettait en question des hypothèses bien établies concernant le secteur du café et encourageait la réflexion parmi les parties prenantes, en particulier le secteur privé, sur ses implications potentielles.

108. En réponse à une question du délégué de la Côte d'Ivoire, M. Apostolopoulos a expliqué que cette étude n'avait pas encore été rendue publique et qu'un rapport complet était attendu dans les mois à venir. Il a proposé de transmettre la présentation au Secrétariat et aux Membres de l'OIC à des fins d'usage interne, en soulignant qu'elle devait rester confidentielle et ne pas être diffusée

publiquement ni reproduite avant la publication du rapport complet, qui fournirait le contexte nécessaire à l'interprétation des conclusions.

109. Le Conseil a pris note du rapport sur l'avenir de la consommation de café, présenté par le Directeur général de la SCA.

Point 9 : Locaux

Point 9.1 : Groupe de travail pour les discussions relatives aux locaux de l'OIC (WGDP)

110. Le Président du WGDP, l'ambassadeur Francisco Lima du Salvador, a présenté un rapport sur les quatre réunions du WGDP tenues entre mai et septembre 2026. Il a rappelé le contexte de la question des locaux, notamment la prolongation du bail actuel des bureaux de l'OIC jusqu'en 2029, a souligné que le pouvoir de décision concernant le déménagement appartenait exclusivement au Conseil et a expliqué que le WGDP avait été créé pour fournir aux Membres une vision commune fondée sur des faits et les informations nécessaires à une prise de décision éclairée. À cette fin, il a expliqué que le WGDP avait reçu et examiné des informations sur le contexte lié aux locaux – notamment des données actualisées sur le marché immobilier londonien, des estimations des coûts de personnel et de déménagement, ainsi que les résultats des consultations menées avec les autorités compétentes du Royaume-Uni – ainsi que sur les propositions de l'Italie et de la Suisse visant à accueillir l'OIC respectivement à Rome et à Genève. Il a noté que l'Italie avait confirmé que son offre restait valable et que le Royaume-Uni, quant à lui, avait précisé qu'il n'était pas en mesure de présenter une proposition substantielle sur le plan financier ou en matière de locaux.

111. Le Président du WGDP a également présenté un projet de feuille de route décrivant les prochaines étapes possibles, notamment une décision du Conseil visant à déterminer s'il fallait rester au Royaume-Uni ou accueillir d'autres offres possibles des Membres, suivie, si nécessaire, d'une décision sur le futur emplacement du siège d'ici avril 2027. Il a précisé que le processus devrait être achevé d'ici juin 2029. Enfin, il a remercié les Membres pour leur participation aux travaux du WGDP et a fait remarquer que les informations recueillies fournissaient au Conseil une base plus complète pour sa décision, qui impliquerait des considérations pratiques et financières ainsi qu'une dimension politique importante.

112. Le Président du Conseil a remercié l'ambassadeur Lima pour son rapport et l'a félicité pour la manière professionnelle et diplomatique dont il avait mené les travaux du WGDP, soulignant les progrès significatifs accomplis.

113. Les délégués du Brésil, de la Colombie, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Italie, du Japon, du Pérou, des Philippines, du Royaume-Uni, de la Suisse et de l'Union européenne se sont fait l'écho des remarques du Président du Conseil, exprimant leur reconnaissance à l'ambassadeur Francisco Lima pour son travail dévoué et sa direction avisée sur la question complexe des locaux de l'OIC.

114. Le Conseil a pris note du rapport du Président du WGDP.

Point 9.2 : Décision concernant l'exploration d'éventuelles nouvelles propositions d'accueil du siège de l'OIC

115. Tout en notant que la feuille de route constituait une base solide pour l'examen du point 9.2, le Président du Conseil a précisé qu'aucune décision n'avait encore été prise quant à l'opportunité de recevoir de nouvelles offres d'accueil du siège de l'OIC. Il a souligné que la question soumise aux Membres était de savoir s'il fallait explorer des options supplémentaires, plutôt que de déterminer s'il fallait déménager l'Organisation, et il a invité les délégations à exprimer leur point de vue sur l'ouverture du processus à de nouvelles manifestations d'intérêt.

116. La déléguée de l'UE-Italie a réaffirmé le ferme engagement de l'Italie envers le secteur mondial du café, soulignant le rôle important du pays dans les importations, la transformation et la consommation de café, ainsi que ses liens bien établis avec le café, tant au niveau du secteur privé que sur le plan culturel. Elle a mis l'accent sur l'engagement de l'Italie en faveur de la coopération multilatérale et du développement durable, notant que Rome accueillait trois agences des Nations unies consacrées à la sécurité alimentaire, au développement agricole et à la transformation rurale. Elle a annoncé qu'un événement de haut niveau se tiendrait à Rome en octobre 2026 afin de débattre de la durabilité et de la résilience du secteur du café, et de lancer, en partenariat avec le Groupe de la Banque mondiale, un mécanisme mondial de financement public-privé s'appuyant sur l'initiative de la présidence italienne du G7 de 2024 visant à soutenir les chaînes de valeur durables, en particulier pour les petits exploitants agricoles. Elle a réitéré l'offre officielle de l'Italie d'accueillir le siège de l'OIC à Rome (document ED-2498/26), faisant valoir que ce déménagement serait conforme au mandat et aux besoins opérationnels de l'Organisation et permettrait de réaliser des économies annuelles pouvant atteindre 800 000 livres sterling grâce à la baisse des frais de location et à la réduction des indemnités de poste. Elle s'est

félicitée de la création du WGDP, a salué le leadership de l'ambassadeur Francisco Lima et a appelé à une évaluation transparente, inclusive et fondée sur des données factuelles des options disponibles, en encourageant un examen approfondi de la proposition de l'Italie, seule offre officielle soumise à ce jour.

117. Le délégué de l'Indonésie a pris note des progrès accomplis, notamment des informations concernant les marchés immobiliers, le personnel et les coûts de déménagement à Genève, Londres et Rome. Il a apporté son soutien à la feuille de route proposée, qu'il a qualifiée de cadre transparent et structuré pour la prise de décision, soulignant la nécessité d'examiner les implications financières et le rapport coût-efficacité de chaque option tout en garantissant la continuité opérationnelle de l'Organisation. Il s'est également félicité de la possibilité offerte aux Membres d'examiner plus en détail les offres et les manifestations d'intérêt des pays d'accueil potentiels avant de prendre une décision.

118. Le délégué du Royaume-Uni a réaffirmé que son pays appréciait la présence de longue date de l'OIC à Londres depuis 1963, ainsi que son rôle dans la promotion de la coopération internationale et du développement durable dans le secteur du café. Tout en reconnaissant les contraintes pratiques et financières auxquelles sont confrontés les Membres, il a réitéré qu'à l'issue de consultations avec les ministères concernés, le Royaume-Uni n'était pas en mesure de proposer une offre financière ou immobilière substantielle comparable à celles d'autres pays candidats à l'accueil du siège. Il a néanmoins exprimé le souhait du Royaume-Uni de voir l'OIC rester à Londres, en précisant que les dispositions et le soutien existants continueraient de s'appliquer tant que le siège resterait dans le pays. Il a également souligné la disponibilité de locaux plus abordables à Londres et l'importance de préserver la stabilité de l'Organisation, avant d'évoquer l'importance économique du secteur du café au Royaume-Uni, qui soutenait plus de 430 000 emplois et représentait une consommation intérieure substantielle.

119. La déléguée des Philippines a insisté sur l'importance de l'aspect pratique, du rapport coût-efficacité et de la prudence financière, appelant à une évaluation transparente et exhaustive de toutes les options, y compris les coûts de location et d'exploitation, les frais de déménagement, la viabilité financière à long terme et les implications potentielles pour les contributions des Membres. Elle a également souligné que toute décision devrait renforcer l'efficacité et le caractère inclusif de l'OIC, tout en veillant à ce qu'une éventuelle transition ne perturbe pas les activités et services essentiels de l'Organisation. Elle a conclu en réaffirmant la volonté des Philippines de collaborer de manière constructive avec les autres Membres afin de trouver une solution pratique et durable.

Ce document a été traduit à l'aide de l'intelligence artificielle

120. Le délégué du Brésil a pris acte des intentions de l'Italie et de la Suisse, ainsi que de la volonté du Royaume-Uni de continuer à accueillir l'Organisation, notant que ces manifestations d'intérêt reflétaient l'importance accordée à l'OIC. Reconnaissant les implications administratives et politiques de la décision et sans préjudice de l'examen des propositions soumises, il a exprimé la préférence actuelle du Brésil pour une solution qui garantirait la continuité et permettrait à l'OIC de s'acquitter efficacement de son mandat principal.

121. En réponse à une question du délégué du Japon, le Président du Conseil a précisé que l'examen d'options additionnelles impliquerait d'accueillir d'autres offres sans préjuger du résultat ni engager l'Organisation à déménager.

122. Le délégué de la Colombie s'est déclaré favorable à l'examen d'offres supplémentaires et a proposé de fixer une date limite pour leur soumission. Il a souligné l'importance de comparer les chiffres relatifs à toutes les options disponibles avant de décider si l'OIC devait rester au Royaume-Uni ou envisager un autre lieu d'implantation.

123. La déléguée de la Suisse a souligné que l'avenir des locaux de l'OIC était une question stratégique ayant d'importantes implications à long terme et a insisté sur l'importance d'un processus structuré, assorti d'un calendrier précis, qui ne détournerait pas l'Organisation de sa mission principale. Elle a salué la feuille de route proposée par le WGDP et a réaffirmé officiellement l'engagement de la Suisse à accueillir le siège de l'OIC à Genève, si le Conseil décidait d'étudier des options au-delà du Royaume-Uni. Elle a confirmé que le Gouvernement suisse avait entrepris les travaux préparatoires nécessaires et était prêt à présenter une proposition dotée de ressources suffisantes et adaptée aux besoins de l'Organisation. Soulignant les atouts de Genève, elle a noté que la ville accueillait 186 missions permanentes, ce qui permettait aux pays Membres d'utiliser efficacement leur personnel et leurs infrastructures existants, ainsi que 45 organisations internationales, offrant ainsi des possibilités de coopération et d'accès à une expertise technique. Elle a cité, entre autres, la CNUCED, l'ITC, l'Organisation internationale du travail (OIT), l'OMC, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ainsi que le réseau plus large des agences des Nations Unies. Elle a également évoqué le potentiel de synergies thématiques mis en évidence lors de la session du Conseil et de la réunion du GTPPC de la veille, ainsi que le rôle de la Suisse dans le secteur mondial du café et ses initiatives en matière de développement durable.

124. En ce qui concerne l'offre d'accueil proposée, la déléguée de la Suisse a expliqué que, par l'intermédiaire de la Fondation des Immeubles pour les Organisations Internationales, la Suisse pourrait fournir des locaux adaptés aux besoins de l'OIC, prendre en charge les frais de location

Ce document a été traduit à l'aide de l'intelligence artificielle

pour une période initiale de quatre ans, avec la possibilité de prolonger ce soutien, et verser une contribution unique aux frais d'installation et d'infrastructure afin de contribuer à minimiser les dépenses liées au déménagement. Elle a conclu en présentant M. Christian Gupser, conseiller politique chargé de la politique d'accueil de la Confédération suisse au Département fédéral des affaires étrangères, qui se tenait à la disposition des Membres pour répondre à leurs questions sur la proposition.

125. Concernant la possibilité d'accueillir d'autres offres, le délégué de l'Union européenne a rappelé que la question faisait l'objet de discussions depuis septembre 2023 et a estimé que le processus avait été suffisamment transparent, compte tenu des discussions approfondies et des informations techniques fournies par le Secrétariat pour faciliter les offres potentielles. Il a donc émis des réserves quant à la réouverture officielle du processus, tout en indiquant que l'Union européenne resterait flexible et pragmatique et pourrait se rallier à un consensus en faveur de l'exploration de la feuille de route présentée. Il a toutefois souligné l'importance de rappeler le contexte et les travaux déjà entrepris.

126. La déléguée du Pérou a salué la feuille de route ainsi que les contributions de l'Italie, du Royaume-Uni et de la Suisse. Elle s'est fait l'écho de l'intervention de la Colombie et a approuvé la proposition visant à maintenir le processus ouvert à de nouvelles manifestations d'intérêt, estimant que cela renforcerait son caractère inclusif, transparent et participatif. Elle a réaffirmé l'engagement du Pérou à contribuer de manière constructive à ce processus.

127. La déléguée du Costa Rica s'est ralliée à la position de la Colombie et du Pérou, approuvant la décision d'étudier de nouvelles offres d'accueil du siège de l'OIC.

128. Le délégué du Japon a exprimé son soutien à la proposition d'étudier de nouvelles offres d'accueil du siège de l'OIC, tout en soulignant que la continuité était essentielle tant pour les Membres que pour l'Organisation. Il a souligné que toute évaluation ultérieure devrait prendre en compte non seulement les implications financières, mais aussi des facteurs de fond et opérationnels, notamment les travaux de l'OIC en matière de statistiques, d'analyse de marché, de coopération internationale et de partenariats public-privé. Il a insisté sur l'importance de veiller à ce que tout accord d'accueil potentiel préserve la continuité et la mise en œuvre efficace du mandat de l'Organisation.

129. Le délégué de l'Inde a salué la feuille de route proposée, soulignant que le futur emplacement des locaux de l'OIC constituait une décision stratégique importante. Il a proposé d'établir des critères d'évaluation clairs afin de garantir un processus inclusif, transparent et

Ce document a été traduit à l'aide de l'intelligence artificielle

objectif, et a souligné que ces critères pourraient porter sur des considérations financières et budgétaires – notamment les coûts de déménagement, les frais opérationnels et administratifs – ainsi que sur des facteurs stratégiques et l'accessibilité, éventuellement assortis de pondérations appropriées. Il a en outre suggéré que l'OIC communique clairement aux Membres le processus, les critères d'évaluation et le calendrier afin d'encourager la participation et de faciliter la soumission de propositions.

130. Faisant écho à l'intervention du délégué de l'UE-Italie concernant l'échéance imminente pour la désignation du futur siège de l'OIC et le temps écoulé depuis le début des discussions à Bangalore, en Inde, le délégué de l'Union européenne a suggéré de modifier la feuille de route afin d'y inclure la possibilité de tenir une session extraordinaire du Conseil avant avril 2027, plutôt que de se référer uniquement à la session ordinaire prévue pour cette période.

131. Le Président du WGDP a précisé que la feuille de route visait à ce qu'une décision soit prise d'ici avril 2027, tout en reconnaissant qu'il existait une certaine souplesse quant aux dates proposées. Il a souligné que, si le Conseil décidait de transférer le siège de l'OIC, un délai minimum de deux ans serait nécessaire pour mener à bien les procédures diplomatiques et administratives requises et mettre en place les opérations dans le nouveau pays hôte, étant donné que les locaux actuels devaient être libérés d'ici juin 2029. Il a souligné que le calendrier de prise de décision devait tenir compte de ces exigences et a noté que la feuille de route reflétait les délibérations et considérations de fond du WGDP, plutôt que de se contenter de présenter une comparaison des propositions d'accueil.

132. La déléguée de la Suisse a fait écho aux points soulevés par le Président du WGDP et a exprimé une forte préférence pour le respect de la feuille de route et du calendrier proposé. Elle a souligné l'importance de laisser aux Membres suffisamment de temps pour examiner et évaluer les propositions d'accueil une fois celles-ci soumises. Elle a également réitéré que le déménagement d'une organisation internationale, que ce soit au sein ou en dehors du Royaume-Uni, nécessitait une préparation adéquate afin de minimiser les perturbations dans les activités de l'OIC, compte tenu notamment de la date limite de juin 2029 fixée pour quitter les locaux actuels.

133. Le délégué de la Côte d'Ivoire s'est dit préoccupé par le fait que le processus était biaisé et risquait d'entraîner de nouveaux retards en l'absence d'une décision claire sur la question de savoir si l'OIC devrait rester à Londres ou déménager. Faisant référence au déménagement de l'Organisation internationale du cacao de Londres à Abidjan, il a souligné l'importance d'obtenir des informations suffisantes avant de se prononcer sur le futur emplacement de l'OIC. Il a félicité l'ambassadeur Lima et le Secrétariat pour leur travail et a précisé qu'il ne proposait pas que les

Membres se prononcent sur la question lors de la session en cours, mais plutôt qu'ils recueillent les informations nécessaires pour consulter leurs capitales et prendre une décision lors de la prochaine session extraordinaire du Conseil. Il a remis en question la pertinence d'étudier d'autres options d'accueil si les Membres décidaient en fin de compte de rester à Londres et a souligné que la prochaine session devrait être l'occasion de décider de la voie à suivre.

134. Le Président du Conseil a reconnu la nécessité pour les Membres de décider à terme si l'OIC devait rester à Londres ou déménager, mais a souligné que plusieurs délégations estimaient que les informations actuellement disponibles étaient insuffisantes pour prendre une décision en connaissance de cause. Il a expliqué que l'objectif de l'étude d'autres options d'accueil était d'obtenir les informations nécessaires sur les offres disponibles et leurs avantages respectifs, permettant ainsi aux Membres d'évaluer les options avant de se prononcer. Il a soutenu que cette étape était nécessaire pour faire avancer le processus et éviter toute incertitude supplémentaire, précisant que la décision concernant le futur lieu d'implantation de l'OIC ne serait pas prise lors de la session en cours ou d'une prochaine session extraordinaire, mais à l'issue du processus proposé.

135. Le délégué du Salvador s'est dit préoccupé par le fait que le temps considérable consacré à la question des locaux détournait l'attention des discussions sur des sujets présentant un intérêt direct pour les producteurs de café. Il a expliqué que sa décision de se porter volontaire pour présider le WGDP avait été motivée par le désir de faire avancer ce dossier et de permettre au Conseil de se concentrer sur ses priorités essentielles. Il a souligné que la feuille de route proposée englobait les différentes options d'accueil, y compris la possibilité de rester au Royaume-Uni, et visait à permettre au WGDP de préparer les informations nécessaires pour que le Conseil puisse prendre une décision en connaissance de cause d'ici avril 2027. Il a mis en garde contre la réouverture des discussions antérieures sur la pertinence des informations disponibles, arguant que de nouveaux reports prolongeraient le processus sans apporter d'avantage aux producteurs de café. Il a donc encouragé les Membres à poursuivre l'examen des options disponibles et à permettre au processus établi d'avancer.

136. Le délégué du Brésil a pris acte des préoccupations soulevées par les Membres qui avaient été étroitement associés aux travaux du WGDP et a reconnu la complexité de la question. Il a souligné l'importance de parvenir à une décision et, si les Membres convenaient d'étudier d'autres options d'accueil, de fixer une date limite claire pour la soumission des propositions. Notant que la question était déjà à l'étude depuis un certain temps et que l'ordre du jour de l'OIC ne cessait de s'allonger, il a souligné la nécessité de conclure le processus dans un délai défini afin que le Conseil puisse se recentrer sur les priorités de fond de l'Organisation.

Ce document a été traduit à l'aide de l'intelligence artificielle

137. Le délégué de la Suisse s'est fait l'écho des interventions précédentes, soulignant l'importance de maintenir l'attention du Conseil sur les priorités opérationnelles de l'OIC et insistant sur la nécessité de faire avancer le processus sans s'enliser dans de nouvelles discussions circulaires.

138. Tenant compte des suggestions des Membres, le Président du Conseil a confirmé que la date limite pour la soumission des offres concernant des locaux adaptés serait fixée au 31 décembre 2026 ; ces offres seraient examinées par le WGDP avant d'être transmises au Conseil pour décision d'ici avril 2027. Il a donné lecture d'un projet de décision, préparé par le Secrétariat à sa demande et affiché à l'écran.

139. En réponse à une question de l'Union européenne visant à savoir si une résolution était nécessaire, le Président a précisé que le texte constituait une décision du Conseil plutôt qu'une résolution et a expliqué qu'une session extraordinaire n'était pas nécessaire pour ce point, car la session extraordinaire proposée ne porterait que sur la nomination du(de la) Directeur(trice) exécutif(ve). Il a également salué la proposition de l'Union européenne de qualifier la feuille de route d'« indicative ».

140. Le Conseil a approuvé la décision, publiée par la suite sous la référence ICC-142-5.

Point 9.3 : Décision relative à l'autorisation du mandat visant le recours à la clause de résiliation anticipée du contrat de location

141. La Directrice exécutive a présenté le point 9.3 de l'ordre du jour et a expliqué que le contrat de location actuel des locaux de l'OIC comprenait une clause de résiliation qui exigeait que l'OIC notifie au bailleur, au plus tard le 15 décembre 2026, son intention de quitter les lieux en 2027. Elle a noté que l'exercice de cette clause obligerait l'Organisation à quitter les lieux d'ici juin 2027, les préparatifs visant à remettre les locaux dans l'état requis devant débuter entre début et mi-mai. De plus, si cette clause n'était pas exercée, l'OIC pourrait rester dans les locaux jusqu'au 16 juin 2029, sans avoir à supporter de frais de remise en état, car le bailleur procéderait à la rénovation du bâtiment. Elle a expliqué que cette question avait été inscrite dans la feuille de route afin d'obtenir les orientations du Conseil à ce sujet.

142. En réponse à une question du délégué du Brésil sur les avantages potentiels du recours à la clause de résiliation, la Directrice exécutive a confirmé que le déménagement vers des locaux moins coûteux pourrait générer des économies, mais a noté que ce déménagement entraînerait

Ce document a été traduit à l'aide de l'intelligence artificielle

des coûts qui ne sont actuellement pas couverts par le budget, notamment les frais de remise en état, qui devraient être financés par le Fonds de réserve ou le montant mis en réserve. Elle a souligné que, si le Conseil décidait d'étudier d'autres options d'hébergement au titre du point 9.2, le Secrétariat serait confronté à une charge de travail considérable, notamment pour évaluer les propositions, préparer une éventuelle session extraordinaire du Conseil, trouver des locaux provisoires et gérer le processus de déménagement. Elle a averti que ces activités devraient être menées en parallèle et que l'OIC pourrait devoir fonctionner depuis des locaux temporaires jusqu'à ce qu'une décision définitive soit prise concernant son futur emplacement. Elle a donc souligné qu'une approche à plus long terme concernant le bail serait plus pratique que de faire valoir la clause de résiliation et de tenter de déménager dans un délai court, tout en réitérant que le Secrétariat mettrait en œuvre toute décision prise par le Conseil.

143. Le délégué de l'Union européenne a reconnu les difficultés pratiques et les coûts liés au déménagement, mais a estimé que l'OIC devrait exercer la clause de résiliation. Il a insisté sur la nécessité d'une approche pragmatique, notant que la question faisait l'objet de discussions depuis un temps considérable et que le bailleur avait fait part de ses préoccupations concernant le bail plusieurs années auparavant. Il a également fait remarquer que les conditions actuelles du bail étaient particulièrement favorables au bailleur dans le contexte du marché immobilier londonien et que des locaux situés ailleurs pourraient offrir des options plus rentables. Il a néanmoins indiqué que l'Union européenne respecterait le consensus des membres s'ils décidaient de rester à Londres.

144. Le délégué de l'Indonésie s'est déclaré favorable à l'octroi au Secrétariat du mandat d'exercer la clause de résiliation, mais a souligné la nécessité d'un suivi rapide, compte tenu de l'obligation de quitter les locaux d'ici juin 2027 et du peu de temps disponible pour préparer le déménagement. Le délégué a encouragé le Secrétariat à entamer sans délai les préparatifs, notamment en recherchant des locaux de remplacement et en prenant les dispositions nécessaires pour assurer la continuité des opérations. Il a souligné qu'une action rapide et coordonnée serait essentielle pour minimiser les risques juridiques, financiers et opérationnels potentiels liés au déménagement.

145. Le délégué du Salvador a reconnu que l'exercice de la clause de résiliation pourrait réduire les frais de location, mais a souligné les défis pratiques et la charge de travail supplémentaire liés à un déménagement dans un délai aussi court. Il a noté que le budget approuvé couvrait les coûts liés au maintien dans les locaux actuels et a insisté sur le fait que le déménagement d'une organisation disposant d'un volume important de dossiers, d'archives et d'équipements exigeait une planification minutieuse et une transition ordonnée. Il a également mis en avant les effectifs limités du Secrétariat et l'ampleur du travail à accomplir, notamment les préparatifs de la prochaine

Ce document a été traduit à l'aide de l'intelligence artificielle

session du Conseil en Colombie. Réaffirmant que la notion d'économie devait être comprise comme une utilisation judicieuse des ressources plutôt que comme une simple réduction des dépenses, il a souligné l'importance de préserver la capacité du Secrétariat à mener à bien son travail de fond pour les Membres. Il s'est donc déclaré favorable à la non-application de la clause de résiliation, ce qui permettrait à l'OIC de rester dans ses locaux actuels jusqu'à ce qu'une décision concernant son futur emplacement puisse être mise en œuvre par le biais d'une transition plus systématique et ordonnée, évitant ainsi la nécessité éventuelle de deux déménagements.

146. La déléguée de la Suisse a souligné l'importance d'assurer un processus de déménagement sans heurts, qui éviterait toute perturbation des activités de l'OIC, quel que soit son futur emplacement. Rappelant que le déménagement pourrait nécessiter environ deux ans de préparation, elle a insisté sur la nécessité de laisser suffisamment de temps au Secrétariat pour planifier et mettre en œuvre ce déménagement. Faisant écho aux préoccupations du Salvador, elle a averti qu'un double déménagement, y compris vers des locaux temporaires, pourrait entraîner des coûts supplémentaires qui annuleraient une partie importante des économies potentielles, tout en détournant les ressources du Secrétariat de la mission principale de l'Organisation. Elle a donc vivement recommandé au Conseil de ne pas faire usage de la clause de résiliation, soulignant la nécessité d'éviter de nouvelles complications et d'avancer vers une décision concernant les futurs locaux de l'OIC.

147. Le délégué du Japon s'est fait l'écho des préoccupations de la Suisse, soulignant qu'un double déménagement, y compris vers des locaux provisoires, ferait peser une charge importante sur le Secrétariat. Il s'est donc opposé à cette approche.

148. Le délégué de la Côte d'Ivoire a indiqué que sa délégation se rallierait au consensus qui se dessinait en faveur de la non-application de la clause de résiliation.

149. Le délégué du Brésil a soutenu le consensus qui se dessinait en faveur de la non-application de la clause de résiliation, tout en soulignant l'importance de parvenir à une décision ferme concernant les futurs locaux de l'OIC d'ici début 2027. Il a exhorté les Membres à déterminer si l'OIC devait rester à Londres ou déménager, notant qu'un déménagement dans un autre pays nécessiterait au moins deux ans de préparation.

150. Le Conseil a décidé de ne pas faire usage de la clause de résiliation figurant dans le contrat de location.

Point 10 : Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC)

Point 10.1 : Nomination des « sherpas » du secteur public au sein du GTPPC pour la période 2026-2028

151. La Cheffe des opérations a présenté le document WP-Council 359/26 concernant la composition du GTPPC. Elle a rappelé que, conformément au mandat du GTPPC, les Membres exportateurs et importateurs pouvaient nommer ou renommer leurs « sherpas » tous les deux ans. Constatant que les membres du secteur public avaient été nommés en septembre 2024 et qu'aucun changement n'avait été signalé depuis, elle a invité le Conseil à approuver le document ainsi que la liste actuelle des membres du secteur public.

152. En réponse à une demande de clarification de l'Union européenne, le Président du Conseil a expliqué qu'il était demandé au Conseil d'approuver uniquement les membres du secteur public du GTPPC, et non les sherpas individuels représentant chaque pays. Il a précisé que les Membres devraient toujours désigner leurs sherpas et suppléants respectifs, mais que ces désignations seraient traitées au sein du GTPPC plutôt que par le Conseil.

153. Le Conseil a approuvé la composition figurant dans le document WP-Council 359/26.

Point 10.2 : Cadre réglementaire du secteur du café

154. Conformément à la décision du Conseil, le rapport sur le cadre réglementaire du secteur du café n'a pas été examiné lors de sa 142e session, mais a été présenté par la Cheffe des opérations aux Membres et aux observateurs lors du 8e Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux.

Point 11 : Groupe de discussion sur le café de spécialité

155. La Directrice exécutive a rendu compte de la cinquième réunion du Groupe de discussion sur le café de spécialité (GDCS), en précisant que le rapport avait été diffusé aux Membres (voir le document FGSC-08/26). Elle a rappelé qu'à la suite des discussions sur la définition du café de spécialité lors de la 142e session du Conseil au Honduras, les Membres avaient convenu d'inviter la SCA à participer au GDCS. Elle a expliqué que les travaux avaient depuis progressé en vue d'élaborer une approche plus moderne de l'évaluation du café de spécialité, tenant compte de l'évolution des informations et des méthodologies. Elle a fait référence aux communications

récentes reçues du Costa Rica et de PROMECAFÉ, qui avaient été distribuées aux Membres sous les références ED-2523/26 et ED-2524/26. Elle a ensuite invité le représentant de la SCA à présenter un point sur les travaux entrepris.

156. M. Mario Fernández, Directeur technique de la SCA, a expliqué que l'Association publiait depuis plus de 20 ans des normes de qualité volontaires pour le secteur du café de spécialité et qu'elle collaborait avec le GDCS afin de contribuer aux discussions sur la définition et l'évaluation du café de spécialité. Il a précisé que le processus d'élaboration des normes de la SCA était distinct des travaux de l'OIC, bien que les deux soient liés, et a indiqué qu'un groupe d'experts, comprenant des représentants des pays producteurs, s'était réuni dans les locaux de l'OIC à Londres pour examiner l'application de la définition de la SCA du café vert de spécialité et préparer un projet de cadre classant la qualité du café vert dans le contexte du commerce international. Ce projet proposait six niveaux de qualité, allant d'une qualité inférieure aux nomes à une très haute qualité, sur la base de quatre critères tirés du système d'évaluation de la qualité de la SCA, notamment des évaluations physiques et sensorielles. Il a souligné que ce cadre restait à l'état de projet et que ces niveaux n'avaient pas encore été identifiés comme définissant le café de spécialité, cette question devant être abordée à un stade ultérieur. M. Fernández a insisté sur l'importance de prendre en compte des perspectives diverses et de parvenir à un consensus au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

157. Le délégué du Costa Rica s'est félicité des travaux entrepris par la SCA et a fait référence à un document ED-2523/26, qui avait été transmis à l'OIC en anglais et en espagnol, et qui présentait un point de vue alternatif. Tout en appréciant les six niveaux de qualité proposés, il a noté que les grades 1 à 3 semblaient relativement clairs, tandis que les grades 4 à 6 nécessitaient des précisions supplémentaires. Il a souligné que l'objectif devait être d'apporter une valeur ajoutée au café de spécialité plutôt que d'en diluer la signification, et a fait part des préoccupations des pays producteurs de café de spécialité, qui craignaient que ces catégories supplémentaires n'élargissent excessivement la classification. Il a donc demandé à la SCA des éclaircissements sur les distinctions entre les niveaux proposés et leurs implications pour les consommateurs.

158. Le représentant de la SCA a expliqué que le groupe d'experts avait examiné ces questions techniques et a souligné l'importance d'appliquer le système d'Évaluation de la valeur du café (*Coffee Value Assessment* – CVA) de manière cohérente et d'éviter toute confusion sur le marché quant à la signification du café de spécialité.

Ce document a été traduit à l'aide de l'intelligence artificielle

159. Le délégué du Salvador a appuyé les observations du Costa Rica, soulignant que le Salvador était également membre de PROMECAFÉ et que sa délégation avait examiné et soutenu les observations soumises à l'OIC dans le document ED-2524/26. Reconnaissant la nature technique du sujet, il a suggéré que la discussion se poursuive lors d'une réunion prévue au Panama.

160. Le délégué de l'UE-Italie s'est interrogé sur la finalité de l'élaboration d'une définition commune du café de spécialité au sein de l'OIC. Il a suggéré que le fait de clarifier l'usage prévu d'une telle définition, y compris son application potentielle dans les rapports statistiques ou sur les certificats d'origine, pourrait contribuer à orienter les travaux du GDCS et à donner une orientation plus claire à ses discussions.

161. La Directrice exécutive a précisé que l'impulsion initiale pour l'élaboration d'une définition commune du café de spécialité avait été motivée par la nécessité de disposer de statistiques fiables permettant de mesurer la taille du marché du café de spécialité. Elle a rappelé que ce besoin avait été identifié par le GDCS et que, lors de sa réunion au Honduras, les Membres avaient proposé d'inviter la SCA à contribuer à ces travaux. Elle a noté que d'autres approches pour mesurer le marché pourraient également être envisagées et discutées plus en détail au sein du GDCS, en vue d'élaborer une proposition reflétant un consensus plus large, qui serait ensuite soumise au Conseil. Compte tenu de la nature hautement technique du sujet, elle a souligné que la discussion approfondie devrait avoir lieu au sein du GDCS, où les experts nationaux pourraient apporter leur expertise.

162. Complétant l'intervention de la Directrice exécutive, le délégué du Salvador a fait remarquer que deux objectifs distincts étaient poursuivis : l'objectif de l'OIC consistant à développer une conception commune du café de spécialité afin de faciliter l'évaluation du marché, et l'objectif de la SCA consistant à mettre en œuvre le système CVA. Il a souligné que ces deux objectifs devaient être clairement différenciés et traités par le GDCS.

163. Le Conseil a pris note du rapport de la Directrice exécutive sur le GDCS.

Ce document a été traduit à l'aide de l'intelligence artificielle

Point 12 : Bureaux et comités
Point 12.1 : Président et Vice-président et composition des comités

164. Le délégué du Brésil, en sa qualité de porte-parole des Membres exportateurs, a indiqué que les consultations sur la composition des comités se poursuivaient au sein du groupe et qu'il faudrait encore un certain temps pour les mener à bien.

165. Le délégué de l'Union européenne, en sa qualité de porte-parole des Membres importateurs, a désigné M. Zoltan Agai, de l'Union européenne, comme Président du Comité commun et a confirmé que l'Union européenne et la Suisse seraient membres du Comité pour l'année caféière 2026/27.

166. Le délégué de l'Union européenne, en sa qualité de porte-parole des Membres importateurs, a désigné M. Zoltan Agai, de l'Union européenne, au poste de Vice-président du Comité des finances et de l'administration et a confirmé que le Japon, la Norvège, la Suisse, le Royaume-Uni et l'Union européenne seraient membres de ce comité pour l'année caféière 2026/27.

167. Le délégué de la Suisse a remercié M. Zoltan Agai, de l'Union européenne, d'avoir accepté de continuer à exercer respectivement les fonctions de Président du Comité commun et de Vice-président du Comité des finances et de l'administration, soulignant que cela était grandement apprécié.

168. Le délégué de la Côte d'Ivoire a fait remarquer que son pays avait assuré la présidence du Comité commun et avait occupé tour à tour différents postes au cours des années précédentes. Il a donc proposé le Cameroun pour la remplacer pour l'année caféière 2026/27, sous réserve de consultations supplémentaires avec le porte-parole des Membres exportateurs.

169. En l'absence de candidatures de la part des Membres exportateurs, et notant que toute nomination nécessiterait l'approbation du Conseil, le Président du Conseil a souligné que les comités ne pouvaient rester sans membres et a proposé de prolonger à titre provisoire leur composition pour 2025/26 ainsi que les mandats de leurs présidents jusqu'à ce que de nouvelles candidatures puissent être présentées et examinées lors d'une prochaine session du Conseil.

Ce document a été traduit à l'aide de l'intelligence artificielle

170. Le Conseil a approuvé le renouvellement du mandat de l'ambassadeur Aly Touré, de Côte d'Ivoire, en tant que Président, et de M. Zoltan Agai, de l'Union européenne, en tant que vice-Président du Comité commun, à titre provisoire, jusqu'à la présentation et l'examen de nouvelles candidatures lors d'une prochaine session du Conseil.

171. Le Conseil a approuvé la prolongation de la composition du Comité commun pour l'année caféière 2025/26 à titre provisoire, jusqu'à la présentation et l'examen de nouvelles candidatures lors d'une prochaine session du Conseil.

172. Le Conseil a approuvé la reconduction de M. Zoltan Agai, de l'Union européenne, au poste de Président du CFA, à titre provisoire, jusqu'à la présentation et l'examen de nouvelles candidatures lors d'une prochaine session du Conseil.

173. Le Conseil a approuvé la prolongation de la composition du CFA pour l'année caféière 2025/26 à titre provisoire, jusqu'à la présentation et l'examen de nouvelles candidatures lors d'une prochaine session du Conseil.

Point 12.2 : Président et Vice-président du Conseil

174. Le délégué du Brésil, en sa qualité de porte-parole des Membres exportateurs, a proposé la candidature de l'ambassadeur Francisco Lima, du Salvador, au poste de Vice-président du Conseil international du Café pour l'année caféière 2026/27.

175. Le délégué de l'Union européenne, s'exprimant au nom des Membres importateurs, a informé le Conseil que l'UE n'était pas en mesure, à ce stade, de présenter un candidat au poste de Président du Conseil. Il a expliqué que l'UE souhaitait conserver une position neutre dans les discussions concernant les futurs locaux de l'Organisation, étant donné que trois Membres importateurs étaient envisagés comme pays hôtes potentiels. Il a souligné que cette décision ne devait pas être interprétée comme un manque d'intérêt ou d'engagement, mais plutôt comme le reflet de l'attachement de l'UE à l'Organisation. Il a félicité l'ambassadeur Lima pour son élection au poste de Vice-président et a proposé qu'il assure la présidence par intérim pendant un certain temps.

176. Le Conseil a élu l'ambassadeur Francisco Lima, du Salvador, à la présidence par intérim du Conseil international du Café pour l'année caféière 2026/27.

Ce document a été traduit à l'aide de l'intelligence artificielle

Point 13 : Pouvoirs

177. La Cheffe des opérations a déclaré que les pouvoirs reçus avaient été jugés en règle et a indiqué que le Secrétariat, conformément à la pratique habituelle, publierait ultérieurement un rapport sur les pouvoirs ainsi qu'une liste des délégations ayant participé à la session du Conseil.

178. Le Conseil a approuvé le rapport sur les pouvoirs.

Point 14 : Réunions futures

179. Le Président du Conseil a indiqué que les dates de la session ordinaire du printemps 2027 du Conseil seraient annoncées ultérieurement, compte tenu du consensus visant à convoquer une session extraordinaire du Conseil afin d'examiner le mandat du(de la) Directeur(trice) exécutif(ve).

180. Le délégué de la Colombie a rappelé aux Membres que Bogotá accueillerait la 145e Session du Conseil international du Café du 27 septembre au 1er octobre 2027. Il a indiqué que les préparatifs étaient déjà en cours et a déclaré que sa délégation se réjouissait d'accueillir les Membres en Colombie.

181. La déléguée de la Suisse a salué l'invitation de la Colombie à Bogotá pour la 145e Session du Conseil. Tout en reconnaissant l'expérience de la Colombie dans l'organisation de réunions internationales sur le café, elle a proposé de partager ses bonnes pratiques si cela pouvait s'avérer utile.

182. Le Conseil a noté que les dates des 143e et 144e Sessions du CIC seraient fixées ultérieurement. Il a également pris note des dates et du lieu de la 145e Session du CIC.

Point 14.1 : Conférence mondiale du Café

183. Le Président a présenté le point 14.1 de l'ordre du jour concernant la prochaine Conférence mondiale du Café, rappelant que cinq conférences s'étaient tenues depuis 2001 à Londres, Salvador, Guatemala City, Addis-Abeba et Bangalore. Il a noté que ces conférences avaient abordé des enjeux clés auxquels est confronté le secteur mondial du café, notamment la

Ce document a été traduit à l'aide de l'intelligence artificielle

faiblesse des prix, la durabilité, la culture et la diversité du café, la technologie et le financement, et qu'elles avaient constitué une plateforme de haut niveau pour le dialogue, la coopération et l'action collective. Il a invité les Membres à réfléchir à la date, au lieu et à l'orientation thématique de la prochaine conférence, en encourageant les Membres intéressés à consulter leurs capitales respectives quant à la possibilité d'accueillir cet événement.

184. Le Conseil a pris note du rapport sur la Conférence mondiale du Café.

Point 15 : Questions diverses

185. Le Président a confirmé le maintien de M. Tom Fabozzi (UE-Irlande) à la présidence du GTEV. Il a noté que la présidence du WGDP resterait inchangée jusqu'à la prochaine session du Conseil, lors de laquelle la question pourrait être réexaminée à la lumière de la nomination de l'ambassadeur Lima en tant que Président par intérim du Conseil.

Séance de clôture

186. Le délégué de la Colombie a remercié le Gouvernement suisse pour son accueil chaleureux et l'excellente organisation des réunions. Il a également exprimé sa gratitude à la Directrice exécutive et à son équipe pour l'efficacité dont elles font preuve en permanence dans l'organisation des sessions du Conseil, et a déclaré qu'il se réjouissait d'accueillir les Membres en Colombie l'année suivante.

187. Le délégué de l'Union européenne s'est fait l'écho des remarques de la Suisse et a exprimé ses remerciements pour la séance matinale riche en informations et pour son animation efficace. Il s'est également félicité de la forte participation à la réunion des sherpas du GTPPC qui s'était tenue la veille, soulignant que de tels échanges démontraient la valeur du dialogue et de la coopération en dehors des sessions officielles du Conseil et devaient être encouragés. Il a remercié le Secrétariat, le Président et les interprètes pour leur travail, a pris acte de la charge de travail considérable du Secrétariat et de ses effectifs limités, et a réaffirmé la volonté de l'UE de poursuivre sa collaboration avec l'Organisation.

188. Le délégué des Philippines a remercié le Président pour son leadership, le Secrétariat pour l'organisation réussie des réunions, et le Gouvernement suisse pour avoir mis à disposition un excellent lieu permettant des discussions fructueuses.

189. Le délégué de l'Inde a remercié le Gouvernement suisse pour son accueil chaleureux et son hospitalité, en particulier pour la réception et la visite aux Nations unies. Il a félicité le Président pour son approche équilibrée et inclusive, notamment dans le traitement des questions sensibles, et a exprimé sa gratitude à la Directrice exécutive et au Secrétariat pour le bon déroulement des sessions et les discussions enrichissantes.

190. La déléguée du Pérou a remercié le Gouvernement suisse pour son hospitalité et pour avoir accueilli le CIC, soulignant l'importance de l'Organisation en tant que forum permettant d'examiner collectivement l'avenir d'un produit qui assure les moyens de subsistance de millions de personnes à travers le monde. Elle a félicité le Président pour son leadership, a remercié la Directrice exécutive et le Secrétariat pour leur travail dans l'organisation des réunions, et a remercié les interprètes pour leur excellent service. Elle s'est félicité des décisions importantes qui avaient été prises et a souligné que le dialogue et la coopération plus étroite entre les Membres exportateurs et importateurs démontraient le rôle fondamental de l'OIC.

191. Le délégué de l'Indonésie a remercié le Président pour son leadership au cours de l'année caféière 2025/26 et a exprimé sa gratitude à la Directrice exécutive, au Secrétariat et aux autres Membres pour leurs contributions à la 142e Session du CIC. Il s'est félicité des discussions constructives qui avaient eu lieu sur la viabilité financière de l'Organisation, son futur siège et son Programme des activités, soulignant l'importance d'un dialogue et d'une coopération continus. Il a réaffirmé l'engagement de l'Indonésie en faveur d'un secteur mondial du café durable, inclusif et résilient, notamment par l'amélioration des moyens de subsistance des agriculteurs et le renforcement de la résilience face au changement climatique. Il a également remercié le Gouvernement suisse pour son hospitalité et l'excellente organisation des réunions.

192. Le délégué du Viêt Nam s'est joint aux autres délégations pour exprimer sa gratitude au pays hôte pour son accueil chaleureux et l'excellente organisation des réunions à Genève. Il a également remercié le Président pour la maîtrise avec laquelle il a guidé les Membres à travers un ordre du jour chargé. En outre, le délégué a adressé ses sincères remerciements à la Directrice exécutive et à l'ensemble du Secrétariat de l'OIC pour leur dévouement et leur travail acharné. Enfin, il a réaffirmé l'engagement du Viêt Nam à travailler en étroite collaboration avec tous les Membres afin de faire progresser une vision commune pour un secteur du café durable et résilient.

193. La déléguée de l'Équateur s'est jointe à ses homologues pour remercier le Gouvernement suisse d'avoir accueilli les délégations et d'avoir facilité des discussions de fond. Elle a également exprimé sa gratitude au Secrétariat et à son personnel pour les efforts considérables déployés

Ce document a été traduit à l'aide de l'intelligence artificielle

dans l'organisation de la réunion et s'est jointe aux autres délégations pour remercier les interprètes de leur contribution et de leur aide à la conduite des discussions.

194. Le délégué du Brésil a remercié le Gouvernement suisse pour son hospitalité et a exprimé sa gratitude au Secrétariat pour les efforts considérables déployés afin d'assurer le bon déroulement de la réunion, notamment le personnel travaillant en coulisses. Il a souligné que la taille de la délégation brésilienne reflétait l'importance que son pays accordait à l'Organisation. Il a en outre suggéré que les futures sessions du Conseil prévoient davantage de temps pour les discussions bilatérales entre les délégations, notant que de tels échanges renforcent la coopération, favorisent un engagement plus étroit entre les Membres et consolident leur attachement à l'Organisation.

195. Le délégué du Cameroun a remercié le Gouvernement suisse d'avoir accueilli la réunion et a exprimé sa gratitude au Président pour son leadership et ses efforts visant à guider le Conseil vers des décisions et un consensus. Il a également remercié la Directrice exécutive et le Secrétariat pour leur travail, notamment la préparation des documents et des informations destinés aux Membres. Le délégué a souligné l'intérêt des réunions en présentiel pour faciliter les progrès et a encouragé leur poursuite dans la mesure du possible. Il a en outre noté l'importance de prévoir suffisamment de temps pour les consultations et les discussions lors des prochaines réunions afin de permettre aux Membres de traiter efficacement tous les points de l'ordre du jour tout en prenant des décisions en connaissance de cause.

196. La déléguée de la Suisse, s'exprimant au nom de l'ensemble de la délégation suisse, a exprimé sa gratitude pour l'opportunité qui lui a été donnée d'accueillir la réunion du Conseil à Genève et d'échanger avec les délégués, les représentants du secteur privé et les partenaires de l'Organisation. Elle a remercié le Président pour son leadership, les interprètes pour avoir facilité les discussions, ainsi que la Directrice exécutive et le Secrétariat pour leur excellente coopération et leur soutien. Elle a également remercié le Secrétariat et les participants pour les discussions tenues lors du 8e Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux, soulignant leur intérêt pour apporter une perspective pratique sur les initiatives et les réglementations en matière de développement durable. Elle a insisté sur l'importance d'un dialogue continu entre les parties prenantes et a salué les contributions des entreprises, des agriculteurs et des pays producteurs, notant que le Forum avait démontré le rôle unique de l'OIC dans le rapprochement des acteurs des secteurs public et privé. Elle a salué le bon déroulement des réunions et a réaffirmé la volonté de la Suisse d'accueillir de futures réunions de l'OIC à Genève.

Ce document a été traduit à l'aide de l'intelligence artificielle

197. En clôturant la réunion, le Président a remercié les Membres pour la confiance qu'ils lui avaient accordée et a indiqué que présider le Conseil avait été un grand honneur et une expérience enrichissante. Il a exprimé sa gratitude au Secrétariat, soulignant le professionnalisme, le dévouement et l'engagement exceptionnels de son personnel, notamment dans le soutien à la préparation et au bon déroulement des réunions du Conseil. Le Président a également rendu hommage aux interprètes, dont le travail de grande qualité avait été essentiel pour faciliter les délibérations du Conseil et assurer une communication efficace entre les Membres.

198. Le Président du Conseil a clos la 142e session du CIC.

Ce document a été traduit à l'aide de l'intelligence artificielle

ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

ICC 142-5

12 octobre 2026
Original : anglais

F

Conseil international du Café
142e session
28-30 septembre 2026
Genève (Suisse)

Décision du Conseil

Décision concernant l'exploration d'éventuelles nouvelles propositions d'accueil du siège de l'OIC

CONSIDÉRANT QUE :

Le paragraphe 2 de l'article 6 de l'Accord international de 2007 sur le café stipule que le siège de l'Organisation est à Londres à moins que le Conseil en décide autrement ;

Le siège de l'OIC est actuellement situé au 222 Gray's Inn Road, Londres, Royaume-Uni, WC1X 8HB ;

Le Groupe de travail pour les discussions relatives aux locaux de l'OIC, créé lors de la 141e session du Conseil international du café (CIC), a jusqu'à présent rempli son mandat consistant à établir un processus de planification qui assure la transparence, améliore l'efficacité et facilite la prise de décision des Membres sur les implications politiques et financières du lieu où sera établi le siège de l'OIC ; et

Les Membres ont approuvé la feuille de route indicative figurant dans le document WGDP-02/26 Rev. 1, qui propose qu'une décision concernant l'exploration d'éventuelles nouvelles propositions d'accueil du siège de l'OIC soit prise lors de la 142e session du CIC.

LE CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFÉ

Décide :

1. D'examiner d'autres sites possibles ; et

2. D'accueillir les offres formelles des Membres de l'OIC concernant des locaux adaptés, au plus tard le 31 décembre 2026.